



VILLE DE NOISY-LE-SEC

**CONTRAT URBAIN DE  
COHESION SOCIALE  
2007-2009**

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007 / 2009**  
**COMMUNE de NOISY-LE-SEC**

**Entre l'Etat,**

représenté par M. Jean-François CORDET, Préfet de la Seine-Saint-Denis

**Et la commune de NOISY-LE-SEC**

représentée par son maire, Mme Nicole RIVOIRE

Vu la circulaire du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et de la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, du 24 mai 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil municipal de NOISY-LE-SEC habilitant le maire à signer le contrat urbain de cohésion sociale,

Vu le diagnostic sur la situation sociale dans la commune figurant dans le présent contrat,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1** : L'Etat et la commune s'engagent à mener une action concertée pour atteindre les objectifs décrits dans le présent contrat.

**Article 2** : L'Etat et la commune mobilisent les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de ces priorités. Au titre de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Etat y consacre un montant annuel de crédits de 326 300 €, dans les conditions fixées ci-après.

**Article 3** : L'Etat et la commune veillent à procéder à l'évaluation des actions conduites dans le cadre du contrat.

**Article 4** : Celui-ci s'applique pour les années 2007, 2008 et 2009. Il pourra le cas échéant être modifié par avenant.

Bobigny, le 20 mars 2007

Pour l'Etat,

**Le Préfet de la Seine-Saint-Denis**

***Signé***

**Jean-François CORDET**

Pour la commune de

NOISY-LE-SEC

**Le maire,**

***Signé***

**Nicole RIVOIRE**

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS : LE BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2000-2006 .....</b>	<b>5</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU CONTRAT DE VILLE 2000-2006 .....</b>	<b>5</b>
<b>LE CONTRAT DE VILLE : DES ACTIONS UTILES MAIS PERFECTIBLES .....</b>	<b>6</b>
<b>I. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET THEMATIQUE.....</b>	<b>8</b>
<b>I.A. LES ENJEUX TERRITORIAUX .....</b>	<b>8</b>
<i>A.1. Données générales .....</i>	<i>8</i>
Noisy-le-sec : une situation avantageuse, une desserte à rééquilibrer.....	8
L'enclavement des quartiers, marqué par la densité urbaine, renforcé par l'infrastructure routière.....	8
<i>A.2. Eléments de diagnostic ciblés par quartier.....</i>	<i>9</i>
La Boissière : un quartier excentré et très paupérisé.....	9
Descriptif géographique et infrastructural du quartier .....	9
Descriptif social du quartier .....	9
Identification des dysfonctionnements .....	10
La Renardière : une cité dans la cité.....	10
Langevin/Allende : un carrefour au potentiel à développer .....	10
Le Londeau : le grand ensemble noiséen encore en besoin d'accompagnement.....	11
Données chiffrées .....	11
Identification des dysfonctionnements .....	12
Un tissu associatif à renforcer .....	12
Ilôt Béthisy : un quartier du centre-ville, en proie à l'insécurité et à réinvestir .....	12
Les Aviateurs : un quartier en voie de paupérisation, à accompagner davantage .....	13
La Sablière : une cité isolée au sein du « Petit Noisy ».....	13
<b>I.B. ENJEUX SECTORIELS DEGAGES PAR LA CONCERTATION .....</b>	<b>14</b>
<i>B.1. Habitat et cadre de vie .....</i>	<i>15</i>
Un point sur le logement social noiséen.....	15
La table ronde dédiée à l'habitat et au cadre de vie.....	15
<i>B.2. Emploi et développement économique .....</i>	<i>16</i>
Diagnostic social : les données concernant l'emploi.....	16
Diagnostic économique : les données concernant le développement économique .....	17
La table ronde dédiée à l'emploi et au développement économique :.....	18
<i>B.3. Citoyenneté et prévention de la délinquance .....</i>	<i>19</i>
La table ronde dédiée à la citoyenneté et à la prévention de la délinquance .....	20
<i>B.4. La réussite éducative.....</i>	<i>21</i>
La table ronde dédiée à la réussite éducative : .....	22
<i>B.5. Santé, prévention et accès aux soins.....</i>	<i>23</i>
La table ronde dédiée à la santé, à la prévention et à l'accès aux soins : .....	23
<b>II. LES GRANDS AXES STRATEGIQUES DE LA VILLE.....</b>	<b>24</b>
<b>II.A. LA STRATEGIE MUNICIPALE D'ELABORATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE .....</b>	<b>24</b>
<b>II.B. LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE.....</b>	<b>27</b>
<b>II.C.L'ENGAGEMENT MUNICIPAL POUR LES CINQ GRANDES ORIENTATIONS DU CUCS .....</b>	<b>29</b>
<b>II.D.PROJETS STRUCTURANTS ET TRANSVERSAUX.....</b>	<b>34</b>
<i>Les structures nouvelles .....</i>	<i>34</i>
Le centre social : une structure de coordination pour les associations du Londeau .....	34
L'épicerie sociale : contre la précarité et pour l'autonomie de la personne .....	36
La maison de l'emploi : l'intercommunalité au service de l'emploi .....	37
<i>Les grands projets transversaux.....</i>	<i>39</i>
Le renouvellement urbain.....	39

Projets à venir s'agissant des sept quartiers répertoriés dans le cadre du CUCS .....	39
Le P.L.H .....	42
Un projet intercommunal.....	42
Les actions menées par la Ville de Noisy-le-Sec et préalables à la réalisation d'un PLH ....	42
Orientations possibles du PLH .....	43
Le Projet Educatif Local.....	44
Le CLSPD .....	46
Le plan d'action d'insertion.....	47
Le Plan Départemental d'Accueil et d'Intégration des populations étrangères .....	48
<b>III. LA METHODOLOGIE RETENUE : PILOTAGE ET CONCERTATION .....</b>	<b>49</b>
<b>III.A. L'ANIMATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU CUCS .....</b>	<b>49</b>
A.1. <i>La Direction de la Cohésion Sociale, actrice du dispositif CUCS.....</i>	49
A.2. <i>La Direction de la Cohésion Sociale, animatrice de services publics de proximité .....</i>	49
A.3. <i>La Direction de la Cohésion Sociale, garante des outils participatifs .....</i>	50
La concertation avec les habitants.....	50
La formalisation du partenariat avec les associations .....	50
<b>III.B. LES MODALITES DE PILOTAGE DU CUCS.....</b>	<b>50</b>
B.1. <i>Le comité de pilotage du CUCS.....</i>	50
Pilotage du volet éducation .....	50
Pilotage du volet emploi.....	51
B.2. <i>Le comité technique .....</i>	51
B.3. <i>Les commissions opérationnelles et thématiques.....</i>	51
<b>III.C. LES MODALITES D'EVALUATION .....</b>	<b>52</b>
<b>III.D. LE CADRE DE LA PROGRAMMATION.....</b>	<b>54</b>
D.1. <i>La Programmation annuelle.....</i>	54
D.2. <i>La Convention pluriannuelle.....</i>	54
D.3. <i>Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances .....</i>	54

# Avant-propos : Le bilan du Contrat de ville 2000-2006

## PRESENTATION GENERALE DU CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Le Contrat de ville 2000-2006 est le second contrat qu'a connu Noisy-le-sec, la commune ayant mis en place un premier Contrat en 1994-1998. Ce dispositif, qui s'achevait au 31 décembre 1998, a été prorogé d'une année afin d'en faire l'évaluation et de préparer le nouveau contrat.

Suite à la signature du protocole départemental, un Contrat de ville intercommunal 2000-2006 entre les communes de Bagnolet, Montreuil, Rosny-sous-bois et Noisy-le-sec a pu être signé le 8 août 2001 entre la Ville, l'Etat, le Fonds d'Action Sociale, le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et le Conseil Régional d'Ile-de-France.

**Les priorités 2000-2006**, définies après concertation avec les acteurs sociaux de la Ville et les partenaires du Contrat, étaient les suivantes :

- **La nécessité de développer le territoire noiséen de manière équilibrée,**
- **Le développement de la solidarité et de la cohésion sociale,**
- **L'insertion des noiséens recherchant un emploi ;**
- **Les actions éducatives et la formation ;**
- **La santé.**

La méthode qui devait être adoptée pour le déroulement du Contrat consistait en un partenariat construit avec les services municipaux et les partenaires extérieurs.

Le Contrat de ville devait s'attacher à agir surtout en direction des habitants des quartiers sensibles. Ces quartiers sont le Londeau, la Boissière, et le quartier de la Sablière.

## LE CONTRAT DE VILLE : DES ACTIONS UTILES MAIS PERFECTIBLES

D'une part, le bilan du Contrat de ville est marqué par des réalisations opérées pour chacun des axes définis :

### ▪ **La nécessité de développer le territoire noiséen de manière équilibrée**

Des travaux d'aménagement et de rénovation ont été menés :

- sur le quartier du Londeau :
  - par le désenclavement de la ZAC des Guillaumes
  - la résidentialisation des extérieurs
  - la future percée d'une nouvelle voie d'entrée dans la cité permise par des démolitions.
- à la Sablière : un local mis à disposition des associations a été aménagé et la création d'un terrain d'évolution de proximité est en projet.

### ▪ **Le développement de la solidarité et de la cohésion sociale**

Il s'est traduit par :

- La diversification et l'amplification de la vie associative noiséenne grâce notamment au soutien des services municipaux.
- La prise en charge de nombreux enfants et adolescents dans des structures sociales et de loisirs.
- L'arrivée à terme de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- L'institution d'un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance grâce à l'embauche d'une coordinatrice.

### ▪ **L'insertion des noiséens recherchant un emploi**

L'embauche d'une chargée de mission a permis la réalisation des actions suivantes :

- La mise en place d'un point d'écoute et d'orientation pour le public particulièrement désinséré.
- La création d'un réseau de partenaires emploi entre Noisy-le-sec et ses communes limitrophes.
- La circulation opérationnelle des informations pour un meilleur accès à l'emploi.
- La mise en œuvre et le fonctionnement efficient d'un PLIE intercommunal.

### ▪ **Les actions éducatives et la formation**

- Le développement de points d'écoute pour les parents et les familles en difficulté.
- La fréquentation de ces points d'écoute par un public nouveau.

### ▪ **La santé**

- Le développement d'informations sur les conduites à risques par le service de Santé publique.
- Le suivi systématique de tous les lycéens de l'un des établissements les plus importants de Noisy-le-sec.

Néanmoins, des zones d'ombre ont été relevées :

### ▪ **L'absence d'apport d'expertise « Politique de la ville » aux services municipaux**

Développer une culture de la transversalité au sein des différents services afin que les enjeux et les méthodes de la politique de la ville irriguent les projets proposés.

### ▪ **Un soutien aux associations à développer en matière de montage de projets**

Soutenir les associations dans leurs démarches et leurs projets.

- **Le manque d'outils de gestion**

Les outils de gestion doivent être à la hauteur de la complexification et de l'augmentation du nombre de partenaires du Contrat de ville.

- **Le manque de concertation avec les partenaires financeurs et la difficile pérennisation des crédits.**

Afin d'utiliser au mieux les sommes dégagées et de pérenniser les actions entreprises, la prise de décision concertée entre les différents intervenants, partenaires financiers du Contrat, doit être effective.

Ces réussites, comme les difficultés ou les lacunes qui ont émaillé les sept années d'exercice du Contrat de ville, ont alimenté la réflexion qui a conduit à l'élaboration de la présente convention, afin de définir au mieux les orientations répondant aux besoins de la ville de Noisy-le-sec et de ses habitants.

# I. Le diagnostic territorial et thématique

## I.A. LES ENJEUX TERRITORIAUX

### A.1. Données générales

#### **Noisy-le-sec : une situation avantageuse, une desserte à rééquilibrer**

La ville de Noisy-le-Sec se situe à environ 4 kilomètres de la limite Est de la commune de Paris dans le département de la Seine-Saint-Denis et s'étend sur 504 hectares. Les liens avec les communes environnantes (Bobigny, ville préfecture, au Nord, Romainville à l'Ouest, Montreuil au Sud, Rosny-sous-Bois et Bondy à l'Est) sont réduits.

Les modes de transports en commun à l'échelle supra-communale sont multiples en termes de transports collectifs (RER, Tramway, bus) comme de transports individuels (autoroutes et plusieurs nationales).

Néanmoins certains quartiers sont, à un niveau plus local, mal desservis : parmi ceux-ci, les deux points de passage situés au nord et au sud de la commune ainsi que les quartiers de logements collectifs situés au sud de la commune.

Par ailleurs, la commune s'inscrit au sein d'un maillage départemental assez dense, appelé à se renforcer très fortement à moyen terme.

#### **L'enclavement des quartiers, marqué par la densité urbaine, renforcé par l'infrastructure routière**

La ville de Noisy-le-Sec est marquée par un contraste est-ouest : des activités sont concentrées au nord-ouest, tandis qu'un pôle de forte densité urbaine est excentré à l'est et au sud de la commune. C'est dans cette dernière zone en effet qu'ont été réalisées les grandes opérations de logements collectifs menées dans les années 70, qui correspondent aujourd'hui aux quartiers sociaux de la ville : le Londeau, Les Feuillères, les 3 Bonnets et La Boissière.

Cette zone est beaucoup moins riche en équipements publics (à l'exception des équipements scolaires) et en commerces que le centre ville.

Le lien de ce pôle avec le centre de Noisy est l'un des défis que la politique urbaine de la commune doit relever.

Pour le reste, le tissu noiséen est majoritairement pavillonnaire.

Le réseau routier accentue cet enclavement : si la commune de Noisy-Le-Sec, grâce à ses routes nationales et à ses voiries départementales, paraît au premier abord assez bien reliée aux communes limitrophes, son important faisceau d'infrastructures ferroviaires, ainsi que la RN3 et le canal de l'Ourcq au nord et les autoroutes A3 et A86 à l'est et au sud, cernent la ville et isolent des quartiers entiers par rapport aux équipements centraux.

Un des axes prioritaires de la politique de la ville menée au niveau communal doit donc porter sur le désenclavement de ces quartiers. Cette problématique sera intégrée au plan de déplacement urbain de Noisy-le-sec en cours d'élaboration.

#### **Les différents secteurs de la ville :**

- *Secteur 1* : le site SNCF et les zones d'activités, secteur homogène au nord de la commune
- *Secteur 2* : le petit Noisy, coupé du centre par les voies ferrées
- *Secteur 3* : l'"Ile", formée par les voies de chemin de fer, à vocation dominante d'activités



- *Secteur 4* : le secteur central, le long de l'axe Mairie/Gare, qui regroupe équipements et commerces.
- *Secteur 5* : le secteur pavillonnaire de Merlan, composé de lotissements anciens,
- *Secteurs 6 et 9* : les deux secteurs pavillonnaires situés sur les pentes du coteau :  
*la Boissière*, isolé par l'A3, et *le Haut Goulet*,
- *Secteur 7* : les collectifs de type "grands ensembles" autour de la rue de Brément,
- *Secteur 8* : implantation d'activités,
- *Secteur 10* : les terrains libres des lieux-dits *des Guillaume*s et *du Trou Morin*,
- *Secteur 11* : les infrastructures routières

## A.2. Eléments de diagnostic ciblés par quartier

Jusqu'à présent, Noisy-le-sec comptait deux quartiers classés en ZUS, le Londeau et la Boissière. Après actualisation des données socio-économiques des différents quartiers de Noisy-le-sec, les sept quartiers suivants ont été identifiés comme quartiers prioritaires CUCS.

### La Boissière : un quartier excentré et très paupérisé

#### Descriptif géographique et infrastructural du quartier

Le quartier de la Boissière est en limite de la ville de Montreuil et regroupe une zone pavillonnaire importante ainsi qu'une autre cité d'habitat social : la Renardière, très excentrée du centre ville (office d'HLM de Romainville, 132 logements).

La cité est séparée du centre ville par l'autoroute A3 : seuls deux passages sombres et sous l'autoroute la relie à la ville.

L'ensemble du quartier bénéficie d'une école primaire ZEP en bordure de la cité des Provinces et d'une école maternelle à la limite de Montreuil.

Par ailleurs, l'hôpital intercommunal, situé à Montreuil, est très accessible aux habitants du quartier.

En revanche, les équipements publics se situent tous en dehors du quartier et les équipements sportifs, eux, en limite. Seul existe un petit terrain de proximité (basket, foot) installé en juillet 2006. De même un espace résiduel libre, situé en face de la cité, est en cours d'aménagement avec une crèche de 40 berceaux et un espace vert public.

#### Descriptif social du quartier

Ce quartier, déjà classé en ZUS, compte un peu plus de 3 700 habitants, dont 1/3 pour la cité ; 34% de la population a moins de 20 ans et 23% moins de 15 ans.

Les résultats du recensement 1999 ont fait apparaître une stabilité du quartier, qui semble se confirmer aujourd'hui.

En données brutes le nombre de chômeurs s'élève à 123 personnes (source ANPE au 31/12/2004), soit une augmentation de 4,2% par rapport à 2003, 64% ont entre 25 et 49 ans, 48% ont un niveau de formation inférieur au niveau V, 44% sont étrangers.

Le nombre de RMistes s'élève à 112 personnes soit 3% de la population.

Le revenu fiscal moyen (source SIG 2002) était de 7460 euros pour 13651 en moyenne au niveau de la commune, ce qui fait de la Boissière le quartier le plus pauvre de la commune.

## Identification des dysfonctionnements

Identifiés amplifiés au fil du temps, ils soulignent :

- La nécessaire distinction de l'espace public et privé, et des espaces extérieurs au statut mal défini, avec un besoin de clarification quant à la domanialité et la requalification.
- Le stationnement anarchique
- Le bruit généré par l'A3 et l'entretien des talus
- Des commerces de proximité à l'activité et à la santé financière fragile,
- Un contexte social difficile, avec une situation de paupérisation croissante.

Au sein du quartier de la Boissière, deux zones doivent être particulièrement distinguées :

1. le quartier des Provinces, composé de 382 logements qui appartiennent au Foyer noiséen.

Le périllement des commerces de proximité, ainsi que le fort sentiment d'insécurité des locataires ont abouti à la conduite depuis 2002, d'un projet avec le Foyer noiséen de résidentialisation des espaces extérieurs et de dynamisation des commerces.

2. la cité de la Renardière, dont l'isolement et les caractéristiques socio-économiques a justifié un classement en zone CUCS à part entière.

### La Renardière : une cité dans la cité

La cité de la Renardière, propriété de l'Office HLM de Romainville est située sur le territoire de la ville de Noisy-le-Sec, au sud de la ville, et compte 132 logements.

Du fait du nombre peu élevé d'habitants et d'une similitude des situations sociales et sociologiques, il peut être rattaché au quartier de la Boissière. Cependant un certain nombre de statistiques permettent d'affiner la perception de cet ensemble :

- 132 logements dont 126 F3 et F4,
- 413 habitants dont 145 – de 20 ans (35%) ,
- 31 ménages monoparentaux (23%)
- 41% d'actifs ayant un emploi, 21% de demandeurs d'emploi, 29% d'inactifs
- un revenu moyen annuel des ménages de 12780 euros ,
- 55% des ménages sous le seuil de 1000 euros imposables par mois

Il s'agit donc d'un quartier pauvre, et à la paupérisation croissante, comportant de nombreuses familles mono-parentales et coupé du reste de la Ville.

### Langevin/Allende : un carrefour au potentiel à développer

Le quartier Langevin/Allende constitue le lien physique entre les différents quartiers du sud de la ville de Noisy-le-Sec.

En 1999, ces quartiers comptaient à eux seuls 3730 enfants de 7 à 16 ans, soit plus des deux tiers de la population de la même tranche d'âge à Noisy-Le-Sec. On peut estimer leur nombre à plus de 4000 aujourd'hui.

Le quartier comporte deux écoles maternelles, une école primaire et des équipements sportifs. Les actions physiques et économiques sur ce quartier trouveront un prolongement logique dans la réalisation du programme de restructuration du quartier Langevin.

Le gymnase Langevin et le stade Allende constituent un complexe sportif permettant une pratique multi-sports : hand-ball, volley-ball, football, athlétisme... Ces deux installations se

situent entre deux zones en ZUS et constituent ainsi un point stratégique pour recevoir les enfants et adolescents issus des quartiers difficiles : secteurs Langevin, Boissière, Londeau, centre-ville Mairie.

De la qualité de ces équipements sportifs dépendra le rayonnement sportif et l'harmonie sociale de la ville de Noisy-le-Sec.

L'objectif serait de faire de ces équipements sportifs un véritable pôle innovant et performant en favorisant des passerelles entre les différentes activités sportives mais aussi avec les installations et les publics scolaires.

Le quartier Langevin n'avait pas été intégré dans le cadre des actions de la politique de la ville, ni même rattaché à la ZRU ou la ZUS respectivement actées par les décrets n°96-1156 et n°96-1157 en date du 26 décembre 1996. Cependant les équipements publics présents au sein du quartier Langevin, trois écoles (deux écoles maternelles et une élémentaire), un gymnase, une vaste aire de jeux, un stade, une piste d'athlétisme sont pour l'essentiel dédiés à l'usage des habitants des quartiers de la ZUS et de la ZRU.

Aujourd'hui, les malaises et les tensions que connaît le quartier justifient pleinement son classement en politique de la ville.

### **Le Londeau : le grand ensemble noiséen encore en besoin d'accompagnement**

Quartier ayant bénéficié pleinement de la politique de la Ville, le Londeau va connaître une évolution marquante grâce au projet ANRU. Cette évolution doit être accompagnée d'actions sociales innovantes pour correspondre au mieux aux besoins d'une population fragilisée (jeunes, familles mono-parentales, personnes d'origine étrangère).

#### **Données chiffrées**

2278 ménages fiscaux habitent le Londeau, disposant d'un revenu fiscal moyen en 2002 de 9800 € (contre 13651 pour l'ensemble de la commune).

678 personnes sont demandeurs d'emploi en 2004, en augmentation de 5% par rapport à 2003, 18% ont moins de 25 ans, 37,3% ont un niveau de formation inférieur au niveau V, 35,3% sont étrangers.

Sur les 1.269 logements sociaux, répartis en 7 tours (R+18) et 2 barres (R+12), 411 appartiennent à la Semino, et 865 à LOGIREP. 8 pavillons complètent (selon le recensement INSEE) le parc de logements sur le quartier.

Le quartier du Londeau a été classé en ZRU en décembre 1996 et a été retenu à ce titre comme site d'intervention prioritaire dans le cadre du contrat de ville et de la convention cadre intercommunale Bagnolet, Montreuil et Noisy-le-Sec pour la période 2000-2006.

La Ville de Noisy-le-Sec a engagé une réflexion de renouvellement urbain dès la fin 2003 concernant le quartier du Londeau. Ce projet initié sous l'égide de la ville a regroupé l'ensemble des partenaires institutionnels et a reçu l'agrément du comité de pilotage en septembre 2005. Conjointement au dépôt du dossier auprès de l'ANRU, la ville a décidé d'initier une première phase opérationnelle sur une partie du périmètre d'étude.

## Identification des dysfonctionnements

Le quartier du Londeau souffre actuellement de plusieurs handicaps, liés à sa situation urbaine et architecturale, enclavée, monofonctionnelle et peu mixte socialement, à ses espaces extérieurs, déqualifiés, et à ses déplacements et à son stationnement.

Face à cette situation, un plan de réaménagement global du site a été créé, permettant un réaménagement des espaces publics et la création de nouvelles voiries, la démolition de logements et leur reconstruction dans le cadre du 1 pour 1, ainsi que la mise en chantier d'autres projets (nouveaux programmes de logements, implantation d'un espace vert de grande taille) pour le quartier environnant.

## Un tissu associatif à renforcer

De plus, le quartier connaît un équipement commercial faible et à la localisation inadéquate. Pourtant, le Londeau est le quartier de Noisy-le-sec sur lequel se sont déroulées la majorité des actions financées dans le cadre du Contrat de ville 2000-2006, et près d'une dizaine d'associations tentent de faire vivre un lien social et d'apporter des services culturels ou sociaux à ses habitants. Cependant, ces actions ne suffisent pas à elles seules à endiguer les problèmes sociaux et économiques, liés au développement de marchés illicites, à la montée du communautarisme et du prosélytisme religieux ainsi qu'à la paupérisation que connaît le quartier.

## **Îlot Béthisy : un quartier du centre-ville, en proie à l'insécurité et à réinvestir**

Le quartier en quelques chiffres :

- 339 logements dont 265 F3/F4 (80%)
- 884 habitants
- 48% de bénéficiaires APL
- 51% de locataires avec un revenu imposable < 50% du plafond de ressources

Cet îlot, situé en plein centre-ville, est délimité par les rues Adrien Damoiselet, Jean-Jaurès, Béthisy et Pierre Brossolette. Il est constitué de 6 bâtiments de logements en copropriété, de 5 à 15 étages, regroupant 339 logements, essentiellement des F3 et F4.

Face à un fort sentiment d'insécurité et à une réalité de l'accroissement de la dégradation de l'environnement et de la sécurité dans ce quartier, un diagnostic a été effectué. Il fait apparaître la prolifération de tapages diurnes et nocturnes, rixes, dégradations, destructions et détériorations volontaires, regroupements avec activités illicites, vols et agressions.

Il faut donc, par des actions de développement social, démotiver les délinquants, réduire les occasions de malveillance, rassurer les habitants.

L'îlot Béthisy, quartier particulièrement sensible et fragile, situé en plein centre-ville, pourrait être l'exemple d'un rétablissement symbolique et emblématique.

Ceci implique une coopération entre les acteurs pour recueillir les informations, échanger des expériences, mener des réflexions et des actions en commun.

Ce rétablissement implique également l'amélioration des services fournis par la Ville et les bailleurs aux habitants (propreté, sécurité), l'émergence d'initiatives socio-éducatives, un soutien actif à la vie associative, une politique d'affectation des logements régulée et maîtrisée.

## **Les Aviateurs : un quartier en voie de paupérisation, à accompagner davantage**

Cet ensemble, appartenant au Foyer Noiséen, comporte 9 bâtiments de même facture R+4 et regroupe 170 logements construits en 1958 dans le cadre de la construction des logements d'urgence.

En 1988, une réhabilitation a permis une première mise à niveau du confort des logements. Une deuxième réhabilitation a été engagée en 2002, traitant les intérieurs et les façades. Par contre, les espaces extérieurs n'ont pas été traités, et restent dans un état sommaire.

L'occupation sociale de cet ensemble est très marquée, et la population s'est davantage paupérisée qu'à la Boissière, justifiant ainsi pleinement un classement en ZUS.

Il y a quelques rassemblements de jeunes et des dégradations, mais moins marqués qu'à la Cité Mansart par exemple.

Les résultats de l'enquête de satisfaction sont bons et le sentiment d'insécurité est faible (7% dans la résidence, 20% dans le quartier).

Il subsiste une demande insatisfaite de local et d'espace de jeux pour les enfants. Des actions de requalification des espaces extérieurs, voire de résidentialisation partielle, seraient souhaitables.

## **La Sablière : une cité isolée au sein du « Petit Noisy »**

La Sablière est une cité située au sein du quartier dit du Petit-Noisy, localisé au nord de la ville et dont les indicateurs socio-économiques figurent parmi les plus faibles du territoire communal.

Ce quartier est situé entre le pont de Bondy, la RN3, l'île du Petit Noisy et le pôle gare. L'intervention publique devra permettre de mobiliser les principaux partenaires sur ce secteur pour agir conjointement sur le développement économique, social et urbain du quartier.

A l'occasion du prolongement de la ligne de tramway entre Bobigny et la Gare de Noisy-le-Sec, la Ville de Noisy-le-Sec a engagé une démarche globale pour favoriser le développement économique, social et urbain du secteur situé entre le pont de Bondy et la gare SNCF comprenant l'avenue Gallieni, le quartier du Petit Noisy, la Cité des cinéastes, ainsi que des activités industrielles et commerciales en bordure de la RN3.

## I.B. ENJEUX SECTORIELS DEGAGES PAR LA CONCERTATION

Pour élaborer son projet de Contrat Urbain de Cohésion sociale, la Municipalité de Noisy-le-Sec a décidé de s'engager dans une démarche participative forte.

Participative en son sein, que ce soit au niveau des élus et des cadres municipaux, mais également participative avec tous les acteurs et partenaires de la vie locale.

Véritable esquisse du futur comité de pilotage, le groupe de travail constitué par la Ville s'est réuni 5 fois en deux mois et a décidé des grandes orientations à donner à l'étude.

Au cours des mois d'août et de septembre, il a été procédé à une quarantaine d'entretiens individuels et de réunions de travail, destinés à recueillir :

- Les évaluations et commentaires sur le précédent Contrat de Ville
- Les diagnostics sur les secteurs où évoluent les interviewés
- Les priorités et les actions qui paraissent essentielles pour résoudre les problèmes en cours.

Pour valider les premières conclusions, tant sur l'existant que sur les solutions à mettre en œuvre, 5 tables rondes ont été organisées du 4 au 13 septembre 2006

Ces tables rondes constituent l'ossature de ce que seront les commissions thématiques permanentes du CUCS.

Ainsi, dès le départ, la Municipalité a organisé son travail dans l'optique d'une concertation maximale et d'une inscription dans la durée.

## B.1. Habitat et cadre de vie

La ville a décidé d'engager une réflexion globale concernant le devenir de son territoire et de s'inscrire dans une démarche durable. Dans le cadre de ces réflexions les quartiers « prioritaires » feront l'objet de projets de renouvellement urbain qui s'articulent autour des dispositifs ANRU et CUCS.

Des réflexions et des accords sont d'ores et déjà engagées avec les partenaires institutionnels et notamment les bailleurs et les services de l'Etat.

L'intervention de la ville ne se limitera pas au seul volet logement, même si celui-ci revêt un enjeu majeur. En effet, la ville de Noisy-le-Sec a connu, comme de nombreuses communes en Ile-de-France, une augmentation de son parc de logements entre 1990 et 1999, pour faire face à une évolution démographique principalement justifiée par le desserrement de la population parisienne.

### Un point sur le logement social noiséen

Le parc social représente 48% du parc de logements de la commune de Noisy-le-Sec.

Le foyer noiséen et la Semino sont les propriétaires majoritaires du parc social noiséen.

En 2004, 1.839 demandes de logement ont été déposées, dont un tiers de mutation. Parmi celles-ci, 380 demandes proviennent de personnes en situation de mal-logement. (hébergés, en centres d'hébergement ou en foyer Sonacotra, SDF etc).

Le profil des demandeurs est également caractérisé par des revenus modestes : 52% des ménages demandeurs ont des revenus mensuels compris entre 915 et 1.830 €.

### La table ronde dédiée à l'habitat et au cadre de vie

#### **Les constats :**

- Succès des OPAH à Noisy-le-Sec
- Le quartier de La Boissière est en difficulté
- Interrogations sur la continuité des actions engagées par les associations
- Existence de petits propriétaires en situation précaire

#### **Les attentes**

- Mettre en place le PLH
- Privilégier l'installation d'activités du secteur tertiaire
- Restructurer le cadre de vie du Londeau (plus d'espaces verts...)
- Traiter en OPAH, les quartiers qui ne l'ont pas été
- Mettre en place un dispositif qui cumulerait incitation et procédures plus coercitives pour poursuivre la démarche d'OPAH
- Etablir des passerelles entre logement social et autres modes d'habitat
- Réhabiliter le quartier du petit Noisy
- Résoudre les problèmes de stationnement dans l'ensemble de Noisy
- Réhabiliter le square Stephenson



## B.2. Emploi et développement économique

### Diagnostic social : les données concernant l'emploi

La ville de Noisy-le-Sec compte, selon le dernier recensement de 1999, 15,6 % de demandeurs d'emploi.

Les situations de chômage sont plus importantes en zones ZUS que sur l'ensemble de la ville en particulier pour les 15-24 ans, reflétant ainsi la situation de l'ensemble du territoire noiséen.

Ainsi, le taux de chômage des 15-24 ans est de 29,3% sur le Londeau et de 27,4% à la Boissière contre 25,3% sur l'ensemble de la ville en 1999 ;  
Pour l'ensemble des chômeurs : les taux sont de 20,3% au Londeau et 25,9% à la Boissière contre 15,6% pour l'ensemble de la ville de Noisy-le-sec.

Par contre, entre 1994 et 1999, en matière de chômage et d'emploi, il apparaît que la détérioration est plus marquée pour l'ensemble de la ville que dans les quartiers classés en ZUS.

*Les données suivantes sont partielles dans la mesure où le pourcentage est donné à partir des données de l'ANPE, qui comptabilise le nombre de demandeurs d'emplois inscrits et non pas l'ensemble des personnes recherchant un emploi. Seul le dernier recensement de 1999 permet d'avoir des données exhaustives.*

Le nombre de DEFM (Demandeurs d'emploi en fin de mois) de catégorie 1 ( Personnes sans emploi, immédiatement disponibles pour un CDI à TC - Sources DARES – ANPE) était de 1951 à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2006 pour la ville de Noisy-le-Sec. 13,90 % de ces demandeurs d'emplois ont moins de 25 ans et 15,70 % ont plus de 50 ans. La population étrangère constitue 32,90 % de ces demandeurs d'emploi. Les chômeurs de longue durée constituent 32 % du nombre de demandeurs d'emploi total.

A la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2006, il y a 418 DEFM de catégorie 1 issus de la ZUS du Londeau soit 20,95 % de la population totale de la commune et 76 issus de la ZUS de la Boissière soit 3,80 % de la population totale de la commune.

Les données de l'ANPE montrent que le nombre de DEFM a évolué entre 2003 et 2004 de 4,9 % pour le Londeau et de 4,2 % pour la Boissière, les deux quartiers en ZUS de la ville alors que pour la commune l'évolution est de 3,3%.

Le nombre de personnes bénéficiant du RMI est passé de 1194 personnes en juin 2005 à 1239 personnes en juin 2006, soit une évolution de 3,80%. L'évolution est de 5,7% au niveau départemental.

Pour ce qui concerne les jeunes de moins de 26 ans, accueillis en mission locale à l'antenne de Noisy-le-Sec, ils sont passés de 225 en 2002 à 381 en 2005.

La répartition par âge révèle en 2005 comme en 2004 que la tranche d'âge des 18-21 ans est la plus importante chez les jeunes qui s'inscrivent pour la 1<sup>ère</sup> fois à la mission locale (52%). La tranche d'âge la moins représentée reste celle des 16-17 ans.

Les niveaux supérieurs à V (niveau CAP, BEP ou BEPC) sont majoritaires et représentent 45% des jeunes nouvellement inscrits. Les femmes représentent 65% des niveaux supérieurs au niveau V.

Les femmes représentent 57% du public nouvellement inscrit en 2005.



## Diagnostic économique : les données concernant le développement économique

Le volet développement économique est indispensable pour remédier à la situation de l'emploi. La vitalité du territoire en termes d'emplois disponibles conditionne dans une certaine mesure les variations du taux de chômage communal.

Pour ce qui concerne Noisy-le-Sec et parallèlement à la tendance économique générale des pays industrialisés, elle doit faire face à des mutations économiques et notamment à une relative désindustrialisation au profit des activités tertiaires et de stockage. Aussi l'illustration de cette désindustrialisation est la délocalisation de grands groupes industriels avec des effets directs sur l'emploi et la création de friches industrielles (site SAFT, METALOR/ENGELHARD par exemple).

En 2006, il y avait plus de 1000 entreprises et 300 commerces sur le territoire noiséen. (Données Service Développement Economique de la ville). En octobre / novembre 2006, 6000 emplois étaient occupés sur la ville pour 62 % de la population active.

La Ville de Noisy-le-Sec s'est donc lancée dans une restructuration de son territoire, orientée vers l'accueil de nouvelles entreprises et la valorisation de ces espaces laissés libres. La création d'une Zone d'Aménagement Concertée de 19.000 m<sup>2</sup>, la ZAC des Guillaumes, dans le quartier du Londeau, a ainsi été impulsée ; un hôtel d'entreprises a été inauguré dans la zone du Terminal...

Six secteurs ont été délimités, les besoins des entreprises qui y sont implantées ont été définis, tout comme les problématiques propres à chaque zone. Desserte, signalétique, sécurisation des zones ont ainsi été étudiées afin d'inciter les entreprises déjà installées à Noisy-le-sec à développer leurs activités et encourager d'autres sociétés à venir s'implanter sur le territoire noiséen.

### → LES PROBLEMATIQUES

La rencontre entre les offres d'emplois disponibles ou à venir par une installation « naturelle » des entreprises ou par des actions visant à promouvoir leur venue sur la ville et les publics concernés n'est pas évidente.

En effet, le développement économique de la ville ne génèrera pas automatiquement une baisse du chômage de la population noiséenne. Les entreprises doivent avoir la volonté dans un premier temps puis avoir les moyens - parce que l'offre ne correspond pas nécessairement à la demande - d'embaucher des noiséens. Parallèlement, une certaine catégorie de public ne pourra accéder du jour au lendemain à ces emplois, même si les entreprises sont présentes sur le territoire et si elles sont volontaires pour recruter ces noiséens.

*L'EMPLOI SUR LA VILLE DE NOISY-LE-SEC DOIT DONC ETRE APPREHENDED DE PLUSIEURS MANIERES :*

- A travers le public, notamment celui qui rencontre le plus de difficultés à accéder à un emploi ou à trouver un emploi stable.
- A travers le développement économique en mettant en place toutes les mesures incitant les entreprises à s'installer sur le territoire ou à y rester durablement.
- A travers les actions à plus ou moins longue échéance et permettant de faire accéder le public en recherche d'emploi aux emplois proposés par les entreprises installées ou à venir.

De plus, il est nécessaire de mesurer au plus juste les évolutions liées à l'emploi. Le manque d'outils permettant de compiler et de comparer les données récentes et/ou plus anciennes est un obstacle à la mise en place d'actions pertinentes.

Le PLIE, outil important dans le processus d'insertion des demandeurs d'emploi longue durée, pose quant à lui un diagnostic sur les freins à l'emploi permettant de mieux cibler les actions qui doivent être conduites et les éléments qui n'ont pas favorisé un dynamisme accru de la politique de l'emploi municipale.

Malgré des nouvelles actions initiées en 2005-2006 (Réunion d'informations, suivi des chantiers-école, collaboration avec la Cellule Emploi du Contrat de Ville...), un certain nombre de difficultés et point noirs perdurent:

- Le point principal, récurrent depuis l'existence du PLIE est celui de l'insertion par l'activité économique. La ville ne dispose pas de structures pour les demandeurs d'emplois permettant un parcours continu d'insertion. L'offre d'insertion en Seine Saint Denis est pourtant importante mais ne profite pas à notre territoire.
- Difficulté d'accès à l'offre d'emploi / Il n'y a pas de lien privilégié pour le placement
- Inadéquation entre l'offre et la demande due au niveau de qualification du public
- Précarité des contrats de travail (CDD, Contrats aidés, intérim...)
- Insuffisance de l'offre de formation et d'outils type passerelle-entreprise
- Manque de réponse aux problématiques sociales
- Problèmes de discrimination liés à la mauvaise image du département

### **La table ronde dédiée à l'emploi et au développement économique :**

#### **Les constats :**

- Le manque de communication et le cloisonnement de l'information entre employeurs et personnes à la recherche d'un emploi.
- Des dispositifs existants mais une méfiance entre les « jeunes de quartier » et les chefs d'entreprise.

#### **Les attentes :**

- Coordonner, fédérer, mettre en synergie les différentes demandes et communiquer avec les différents partenaires.
- Avoir un vrai retour sur l'investissement pour les entreprises lors de leur participation aux forums (ou autres actions).
- Dresser une liste des entreprises prêtes à prendre des jeunes en stage et la distribuer aux directeurs d'établissements et mieux adapter les dates de stage.
- Utiliser toutes les possibilités de contrats aidés, d'apprentissage au sein même de la municipalité.
- Mieux étudier les demandes de l'entreprise pour le recrutement par rapport aux annonces diffusées par l'ANPE.
- Donner une dimension intercommunale au développement économique tout en gardant l' élu local comme contact.
- Revisiter les politiques d'appel d'offre et faire en sorte que les grandes entreprises favorisent les entreprises locales.
- Offrir une aide administrative aux petites entreprises.

### B.3. Citoyenneté et prévention de la délinquance

La situation de la délinquance à Noisy-le-sec nécessite une grande vigilance de la part de l'ensemble des acteurs du contrat local de prévention de la délinquance dans la mesure où, si les chiffres globaux actuellement observés témoignent d'une évolution globalement favorable, les tendances lourdes d'évolution des phénomènes de délinquance suscitent une réelle préoccupation des partenaires du projet de CUCS.

Les conditions de la délinquance ont changé et les particularités de celle-ci à Noisy-le-sec sont les suivantes :

- 45% des actes de délinquance sont commis par des personnes extérieures à la commune, la délinquance est donc en grande partie itinérante,
- les actes de délinquance sont situés majoritairement dans le centre-ville et gare (55% en 2005) et sur le quartier Nord Brément,
- les délinquants sont de plus en plus jeunes et 27% sont des mineurs (contre 22% en 2004),
- les transports sont de plus en plus touchés : +31% de signalements transmis au 1<sup>er</sup> semestre 2006 dont 70% dans les bus. (40 incidents significatifs signalés par la RATP).

En 2006, la délinquance de voie publique, qui touche le plus la population (vols à main armée, vols avec violences, vols avec effraction, dégradations, vols de véhicule), représente légèrement plus de 50% du total de la délinquance générale, ce qui est quasiment similaire à l'année 2005.

Les infractions qui progressent le plus en 2006 sont les vols avec violences (augmentation de + de 20%) avec 122 faits enregistrés pour les 10 premiers mois de 2006, les vols à la tire qui augmentent de 66% mais ne représentent que 100 faits depuis le début de l'année.

Ainsi, d'un point de vue général, l'analyse de la place des violences dans la délinquance générale montre que les atteintes volontaires à l'intégrité physique représentent 22% du total des plaintes enregistrées à Noisy-le-Sec sur les 10 premiers mois de l'année 2006 alors qu'elles représentaient un peu moins de 19% sur les 10 premiers mois de 2005. Les atteintes physiques sont donc en forte progression en 2006, ce qui représente un phénomène inquiétant (+ 38%).

Les atteintes aux biens (dégradations, cambriolages...) représentent 63% du total pour les 10 premiers mois de 2006.

Autre constat : la place des mineurs reste importante dans la délinquance notamment pour les phénomènes de violences. En effet, 70% des personnes interpellées pour des faits de vols avec violences sont mineures. Sur les faits de coups et blessures, la part des mineurs est d'environ 30%.

L'analyse des travaux produits par les groupes thématiques du CLSPD et les échanges en séances plénières mettent clairement en évidence la nécessité d'un CUCS qui, par ses programmes d'intervention dans le domaine de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté, permette de remédier à des évolutions très préoccupantes des formes de délinquance issues d'une dégradation des rapports humains et sociaux et de la situation vécue par différentes catégories de population.

La table ronde dédiée à la citoyenneté et à la prévention de la délinquance a permis de dégager les grandes préoccupations des acteurs de la ville :

## La table ronde dédiée à la citoyenneté et à la prévention de la délinquance

### **Le constat**

- Problèmes de délinquance dans le centre ville
- Lien entre problèmes sociaux et augmentation de la délinquance
- Découragement des jeunes après novembre 2005
- Participation de la police aux actions de prévention
- Nécessité d'établir des relations suivies entre parents et enseignants

### **Les attentes**

- Améliorer les actions sur l'aide à la parentalité
- Améliorer la mixité sociale et entre quartiers
- Ne pas négliger les diverses formes de conduites à risques (comportements sexistes, addictifs...)
- Améliorer l'accès à l'information pour les parents et les enfants

## B.4. La réussite éducative

L'Education, prise dans son acception la plus large, résulte de l'action conjuguée de chacun pour construire, avec l'ensemble des partenaires, la chaîne éducative. Elle contribue à l'accès aux savoirs fondamentaux de l'enfant et du jeune, mais aussi à son apprentissage de la vie sociale, à sa préparation à sa vie professionnelle, à sa capacité à envisager sa place dans la société comme citoyen.

### 1) Le Projet Educatif Local pour tout les noiséens

Pour mener une politique éducative globale, en cohérence avec les besoins actuels de tout noiséen de la maternelle au lycée, la ville se lance dans l'élaboration d'un Projet Educatif Local (PEL) qui questionnera la population sur ses nouveaux besoins, ses difficultés et préconisera des actions éducatives concertées et cohérentes sur tous les temps de vie (scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire). Le PEL veillera dans sa mise en oeuvre au respect des compétences de chacun des partenaires et à la mise en place d'une véritable complémentarité, dans un souci de cohérence et d'efficacité.

### 2) Le Programme de Réussite Educative pour les noiséens « en souffrance »

Parmi ce PEL, le volet Education du CUCS, matérialisé par le Programme de Réussite Educative, aura lui vocation à s'attacher, dans le contenu de ses interventions spécifiquement au bénéfice des populations des quartiers CUCS qu'il englobe. Il s'intéressera lui aussi à la réussite de l'enfant puis du jeune, tant scolairement que socialement mais procédera à des actions éducatives « chirurgicales » auprès des enfants repérés en souffrance, pour qui le « droit commun » des actions éducatives ne suffit pas. Ce PRE visera notamment à permettre, sinon d'équilibrer la valeur respective des compétences intellectuelles avec les compétences pratiques, culturelles, relationnelles, du moins de réduire les inégalités individuelles sur ces plans.

La politique éducative globale s'inscrira donc dans une continuité d'actions, dans une multiplicité de lieux, avec une grande diversité d'acteurs et de partenaires. Leur conception et leur mise en oeuvre reposent principalement sur l'initiative des acteurs locaux. Elles s'exerceront au moyen d'un partenariat structuré que le CUCS a vocation à structurer.

Indépendamment de cette conception éducative, il faut bien noter que :

- le taux de réussite scolaire à Noisy-le-Sec est nettement inférieur à la moyenne régionale (52,4% de réussite au bac général contre 80.6%)
- les collèges et lycées sont particulièrement exposés aux incidents avec des incivilités et des altercations de plus en plus nombreuses,
- les relations entre les parents et l'école sont de plus en plus complexes,
- de plus en plus d'enfants ne maîtrisent pas la lecture et l'écriture du français à l'entrée en 6<sup>ème</sup>,
- les parents ne maîtrisent pas tous les codes de l'éducation (qu'est-ce qu'un livret scolaire ? Qu'est-ce qu'un carnet de correspondance ?) et/ou n'ont pas un « bon souvenir » de leur scolarité et éprouvent ainsi des réticences à s'ingérer dans la scolarité de leur enfant.

## La table ronde dédiée à la réussite éducative :

### Le constat

- Elargir et organiser des rencontres entre parents et enseignants
- Développer la médiation dans les quartiers afin d'opérer un meilleur diagnostic
- Des subventions dépendantes des (mauvais) résultats statistiques

### Les attentes

- Etablir un diagnostic sur les besoins actuels des noiséens, partagé avec les partenaires éducatifs,
- Etablir un état des lieux des actions proposées aux enfants/jeunes noiséens,
- Dégager une cohérence pour l'ensemble des actions (PEL),
- Provoquer des rencontres entre les différents partenaires éducatifs et travailler ensemble,
- Développer une approche personnalisée de l'individu (PRE),
- Travailler avec les parents et mettre en œuvre des dispositifs d'aide à la parentalité,
- Mettre en place des actions dès l'école maternelle,
- Mailler les différents temps de vie de l'enfant.

## B.5. Santé, prévention et accès aux soins

Noisy-le-sec située en Seine St Denis n'échappe pas aux difficultés de ce département en matière de santé. La pénurie médicale en premier lieu est à l'origine non seulement de l'émergence de problèmes de prévention, d'accès aux soins etc. mais aussi de la difficulté de les résoudre.

Il en résulte qu'un diagnostic local avec un ordre de priorités sera de nouveau mis en chantier dans le cadre de l'atelier santé ville, malgré les difficultés déjà rencontrées sur le terrain pour obtenir des réponses des professionnels médicaux.

### **La table ronde dédiée à la santé, à la prévention et à l'accès aux soins :**

#### **Les constats**

- Existence d'actions départementales à prendre en compte
- Manque une définition des territoires des CUCS
- Difficultés d'établir une cartographie dans le domaine de la santé

#### **Les attentes**

- Améliorer la complémentarité entre médecins libéraux et secteur médico-social
- Résoudre les problèmes des lieux d'implantation
- Combattre certains automatismes installés chez les habitants en matière de soin
- Mieux informer la population
- Améliorer l'efficacité du dépistage
- Mieux former le personnel (auxiliaires de vie)

#### **Les propositions**

- Travailler sur la prévention plutôt que sur l'accès aux soins
- Adapter l'offre de soins et l'accès aux soins à la population concernée
- Offrir aux Noiséens un lieu d'accueil accessible à des horaires élargis
- Définir les thèmes prioritaires
- Mieux communiquer pour mieux prévenir
- Renforcer les actions de dépistage et de sensibilisation dans le cadre de l'atelier santé ville (de la maladie d'Alzheimer notamment)
- Envisager la création d'un CLIC en tant que lieu d'information
- Augmenter le nombre d'infirmières et d'assistantes sociales
- Ouvrir une consultation diététique au CMS

## II. Les grands axes stratégiques de la Ville

### II.A. LA STRATEGIE MUNICIPALE D'ELABORATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

**Noisy-le-sec se trouve aujourd'hui à une étape-clé de l'évolution de la politique de la ville appliquée à son territoire.**

La commune a acquis l'expérience de cette politique, contractualisée, pluriannuelle, fondée sur des partenariats évalués et renouvelés annuellement avec l'ensemble des organismes publics et privés, présents sur le territoire communal.

Néanmoins, la politique de la ville, telle qu'elle a été vécue jusqu'à présent à Noisy-le-sec, s'est caractérisée par un certain nombre de fragilités auxquelles le CUCS, nouvelle configuration et instrument à venir de mise en œuvre de celle-ci, a vocation à remédier :

- ***L'insuffisante articulation entre le contrat de ville, moteur d'une action publique coordonnée et partenariale et d'autres mécanismes contractuels.***
- ***Le déficit constaté en matière de documents de programmation dans les domaines relevant de la politique de la ville ou influant sur elle.*** La nouvelle municipalité s'est engagée dans l'élaboration d'un PDU et souhaite s'engager dans celle d'un PLH intercommunal, tentant ainsi de combler le retard pris dans ce domaine à Noisy-le-sec depuis le milieu des années 90. Elle doit relever le défi du lancement simultané de nombreuses procédures d'élaboration d'outils essentiels à son développement futur pour lesquels le concours des services extérieurs de l'Etat lui est indispensable. L'administration municipale n'est pas configurée en l'état actuel des choses pour assurer seule la conduite de tels chantiers programmatiques. La Ville s'est au demeurant donnée comme objectif de conduire une réorganisation de l'administration municipale destinée notamment à permettre une meilleure coordination interne, en particulier de l'action de chaque service concerné par la mise en œuvre transversale des axes de la politique de la ville, de développer ainsi sa capacité prospective et de renforcer la fonction managériale.
- ***La relative faiblesse du tissu associatif municipal,*** lequel, malgré les efforts déployés par la municipalité pour le dynamiser, reste peu dense, exposé à tout moment à la démobilitation ou au retrait de bénévoles, chevilles ouvrières de l'implication d'associations au contrat de ville. Sans renouvellement et sans développement, la politique de la ville à Noisy-le-sec se verra privée d'un de ses piliers : la ville a par conséquent l'obligation de se doter d'outils d'intervention en mesure de compenser les déficiences du réseau associatif, à l'exemple du projet de centre social.

La procédure d'élaboration du CUCS, engagée depuis plusieurs mois à Noisy-le-sec, a été un révélateur des problématiques urbaines à résoudre, mises en évidence notamment lors de la concertation conduite sous la forme de tables rondes à l'effet de dresser le bilan de la politique de la ville et d'inventorier les besoins communaux susceptibles d'être pris en compte au titre du CUCS.

La commune est confrontée à des risques, majeurs pour elle, de délitement du tissu urbain compte tenu de l'insuffisant liaisonnement entre certains quartiers excentrés et le centre-



ville. Noisy-le-sec est par conséquent « à la croisée des chemins » et le maintien de l'équilibre communal y est conditionné par la coordination des politiques publiques d'investissement et de restructuration urbaine d'une part avec celles destinées à renforcer la cohésion sociale, notamment au travers du CUCS.

C'est pourquoi la ville de Noisy-le-sec s'est engagée auprès de l'Etat à faire preuve de volontarisme, d'une capacité de réflexion et de proposition forte et de dynamisme dans la conduite de la procédure d'élaboration du CUCS.

Grâce à celui-ci, l'effort continu en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des populations les plus fragiles sera conjugué avec celui destiné à favoriser l'émergence de dynamiques spatiales générant des modalités nouvelles et productives de développement économique ainsi qu'à favoriser une politique de déplacements stimulant ces mêmes dynamiques.

On perçoit là combien la réussite future du CUCS conditionnera l'affirmation progressive de ce qui a vocation, d'évidence, à être la stratégie de développement durable du territoire noiséen.

Sans CUCS mis en œuvre à l'échelle d'un nombre de quartiers évidemment accru par rapport aux dispositifs anciens, cette ambition municipale serait fragilisée.

C'est la raison pour laquelle la municipalité a apporté le plus grand soin au descriptif des problématiques et enjeux de restructuration de chaque quartier dans le diagnostic territorial qu'elle présente à l'appui du projet de CUCS aussi bien qu'à l'élaboration des fiches actions constituant le programme d'intervention du contrat urbain de cohésion sociale et veillera avec soin à l'évaluation continue, sur la base d'indicateurs établis de manière partenariale, des conditions de leur mise en œuvre et des résultats.

En outre, la municipalité est attentive à la conception puis à la mise en place d'une structure de pilotage du CUCS chargée de la mise en œuvre de l'ensemble des actions partenariales de nature à contribuer au renforcement de la cohésion sociale, dont la vocation sera de faire de l'ingénierie sociale et qui vient d'être installée dans de nouveaux locaux, plus fonctionnels et accessibles. Elle aura à veiller en priorité à la meilleure articulation possible des équipes administratives et techniques, travaillant à l'aménagement urbain avec celui des équipes de travailleurs sociaux et plus largement des services à vocation sociale.

*L'interpénétration entre le projet de ville porté par la municipalité et le projet de cohésion sociale porté par les partenaires du CUCS est avérée **et trois dimensions la caractérisent** :*

- 1- Ressouder un tissu urbain victime des coupures liées aux axes de communication qui traversent la commune et structurent de manière pénalisante sa morphologie urbaine va de pair avec une extension de la politique de la ville contractualisée à des actions de renforcement de la cohésion sociale à de nouveaux quartiers, tels par exemple que l'îlot Béthisy ou la cité des aviateurs. La reconstruction/réhabilitation des ensembles urbains vieillissants destinée à favoriser une diversification de l'offre de logements ne peut être menée à bien au Londeau, à la Boissière, aux Feuillères ou aux Trois Bonnets qu'avec des mesures d'accompagnement multiformes intégrées au CUCS et réalisées à l'échelle de tous ces quartiers.
- 2- Redonner de l'attractivité et du dynamisme économique au territoire communal au moyen d'une approche polyvalente, associant formation des hommes, insertion

par l'économique grâce aux actions intégrées au programme du CUCS ne se conçoit pas sans investissements communaux destinés à améliorer le potentiel des zones d'activité.

L'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, l'effort d'intégration nécessaire au renforcement de la cohésion sociale sont évidemment conditionnées par la dynamique économique que la stratégie municipale d'aménagement urbain créera, redonnant confiance aux acteurs économiques et prémunissant contre les attitudes « malthusiennes » ou de repli sur soi.

- 3- Mettre en cohérence globale équipements publics et patrimoine paysager de la commune nécessite la conjonction d'une politique communale pluriannuelle d'investissements cofinancée (Etat, Région, Département), d'un ensemble d'actions de soutien et d'un accompagnement multiforme des projets auprès des acteurs associatifs liés à la ville par des conventions d'objectifs et des populations elles-mêmes qui sont les animateurs et utilisateurs de ceux-ci dans le cadre du CUCS.

Au-delà de cet objectif, la ville entend se porter garante de la mise en cohérence des politiques publiques elles-mêmes mises en œuvre par les bailleurs sociaux, les partenaires institutionnels ou les associations exerçant des missions d'intérêt général, avec le souci de renforcer ainsi la présence des services publics dans les quartiers.

Le principal enjeu pour l'avenir de Noisy-le-sec réside dans la capacité de la ville à sauvegarder son environnement et à y faire cohabiter activités, habitat et loisirs.

Une telle ambition nécessite le maintien d'une certaine mixité dans la gestion de l'espace que, seul, le CUCS par la diversité des actions qu'il permet de mettre en place en matière d'habitat, d'emploi, de citoyenneté, de parcours éducatifs et de prévention santé peut garantir aujourd'hui sur le territoire noiséen.

La stratégie d'aménagement urbain conçue pour Noisy-le-sec par sa municipalité et le projet de cohésion sociale urbaine qui en est l'indissociable complément sont toutes deux potentiellement créatrices de valeur pour la ville :

- la première au travers de la rénovation ou du développement des infrastructures, des projets urbains dits structurants, des grands équipements,
- la seconde, plus « immatérielle » mais non moins essentielle, au travers d'interventions évènementielles, sociales, culturelles, de formation et d'insertion, de suivi individuel éducatif ou de santé au bénéfice des noiséens, comme le principe de la gratuité de la restauration scolaire dans les écoles élémentaires de la Ville.

Stratégie d'aménagement et projet de cohésion sociale doivent donc être harmonisées dans le respect de 2 principes :

- 1- La prise en compte dans chaque quartier des marqueurs historiques, patrimoniaux, évènementiels, qui ont forgé l'identité du territoire,
- 2- La sélection de projets fédérateurs, générateurs de dynamique.

## II.B. LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

La Ville de Noisy-le-Sec comporte au titre du Contrat de ville 2000-2006 deux zones classées : l'une en ZUS, la cité des Provinces et la seconde en ZRU, qui concernent les quartiers du Londeau, de la Pierre Feuillère et des Trois Bonnets, instaurées par les décrets respectifs n°96-1156 et n°96-1157 en date du 26 décembre 1996.

Le quartier de la Sablière était intégré au Contrat de ville mais n'a, à l'époque, pas fait l'objet d'un classement en ZUS.

Dans un souci de développement équilibré de son territoire, la Ville a proposé l'extension des territoires concernés par la Politique de la ville et donc l'intégration au dispositif CUCS de trois nouveaux quartiers.

Ce sont donc désormais sept quartiers qui seront l'objet d'une attention redoublée :

### 1 - Ilôt de la Renardière

Le périmètre de cet ilôt est délimité :

- rue des Processions
- Bd Gabriel Péri
- impasse de la Redoute
- chemin de la Redoute

### 2 - ZUS La Boissière

Le périmètre du quartier des Provinces est bordé :

- autoroute A3
- rues du 18 avril 1944 et de la Fontaine
- place Saint Martin et rue de la Place Saint Martin

### 3 - Extension ZUS et ZRU / Quartier Langevin/Allende – Quartier Salengro

Le périmètre du secteur Langevin Allende est bordé :

- Bd Roger Salengro
- rue de Brément
- rue de Neuilly
- rue du Progrès
- rue du 18 avril 1944 (y compris dans sa partie sud à l'autoroute A3)

### 4 - ZRU du Londeau

- rue Denfert Rochereau
- rue des Carrouges
- rue de Montreuil à Claye, Chemin de Montreuil à Claye
- rue de Neuilly
- rue de Pierre Feuillère, rue de Brément et rue Parmentier

### 5 - Ilôt Béthisy

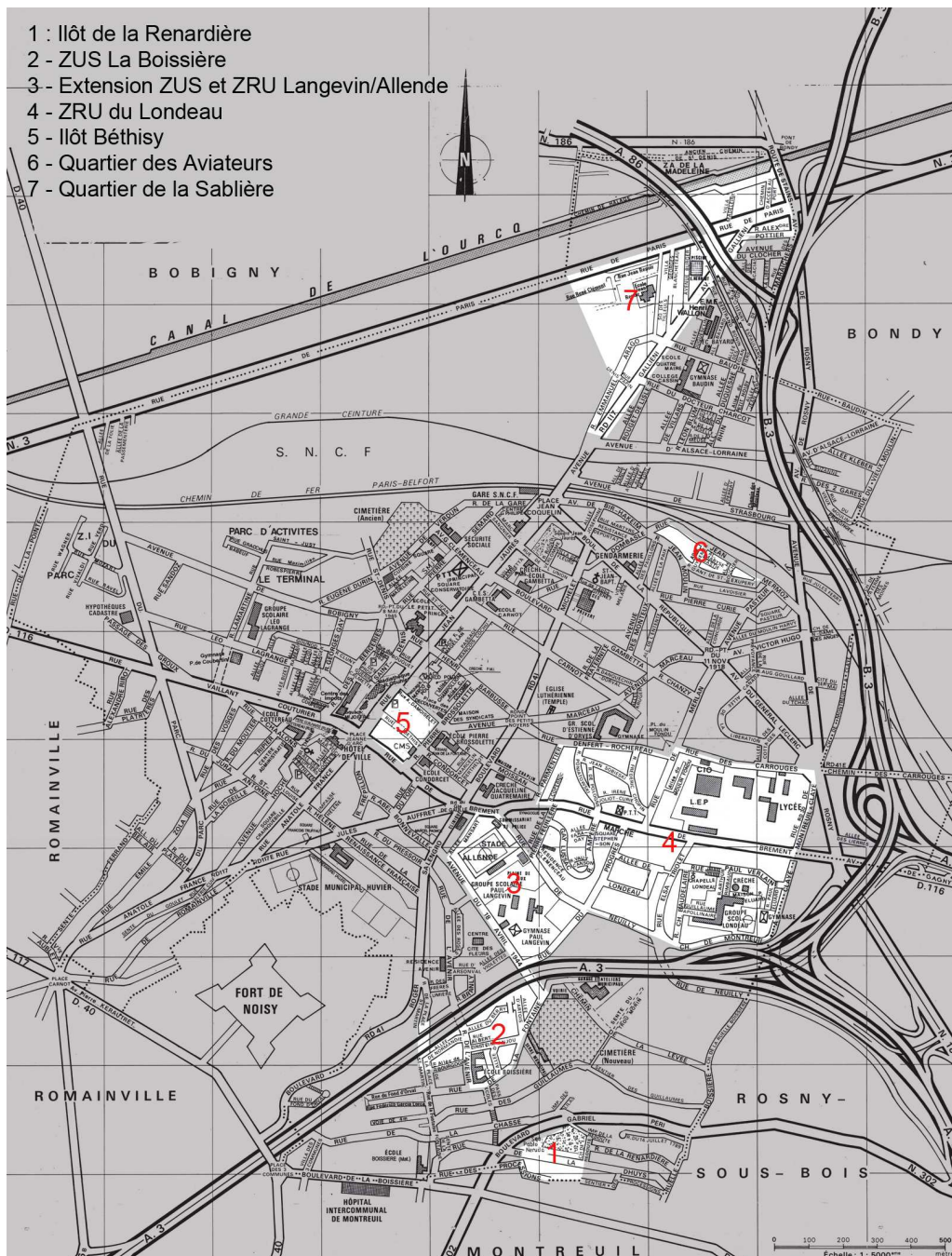
- rue Jean Jaurès (tronçon compris de la rue de Brément à la rue Adrien Damoiselet)
- rue de Brément (tronçon compris de la rue Jean Jaurès à la rue Brossolette)
- rue Pierre Brossolette (tronçon compris de la rue de Brément à la rue Adrien Damoiselet)
- rue Adrien Damoiselet

## 6 - Quartier des Aviateurs

- rue Jean Mermoz
- rue Jean Moulin (de la rue Dombasle à la rue de Saint-Exupéry)
- rue de Saint-Exupéry

## 7 - Quartier de la Sablière

- canal de l'Ourcq, pont de Stains
- avenue de Rosny
- rue A. Pottier
- avenue Gallieni (côté des n° impairs)
- rue E. Arago, à l'Ouest par le domaine public ferroviaire
- front bâti de la Route nationale 3 (côté des n° pairs) et autoroute A86



## II.C.L'ENGAGEMENT MUNICIPAL POUR LES CINQ GRANDES ORIENTATIONS DU CUCS

Pour parvenir à un développement solidaire du territoire, l'Etat et la ville de Noisy-le-sec s'attachent à piloter et à mettre en œuvre des actions dans chacun des cinq axes prioritaires retenus par l'Etat et par elle-même.

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances constituent également des objectifs de premier plan. La ville s'engage donc, aux côtés de l'Etat, à poursuivre ces objectifs transversaux dans chacun des cinq axes thématiques.

AXES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS A METRE EN OEUVRE
HABITAT ET CADRE DE VIE	Sauvegarder l'environnement de Noisy-le-Sec et rendre le territoire plus attractif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désenclaver les zones rendues peu accessibles par les grandes infrastructures, les zones d'habitat et les zones d'activités,</li> <li>- Réaliser le remaillage architectural, économique et social de la ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Engagement d'une démarche de concertation thématique et territoriale avec les habitants et les partenaires,</li> <li>✓ Mise en place d'un PLH,</li> <li>✓ Mise en place d'une charte de Gestion Urbaine de Proximité,</li> </ul>
	Diversifier les fonctions du tissu urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire cohabiter l'habitat, les activités et les loisirs dans le cadre d'une mixité mieux maîtrisée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaboration du PLU et d'un PADD</li> <li>✓ Engagements d'opérations d'aménagement d'ensemble sur les quartiers</li> </ul>
	Développer un projet global d'aménagement et de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la mixité de l'habitat en ZUS,</li> <li>- Améliorer la qualité de l'espace public,</li> <li>- Améliorer les dessertes locales</li> <li>- Implanter de nouveaux services publics et d'aide à la population</li> <li>- Renforcer le lien social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer les interventions sur le terrain de médiateurs, d'animateurs de gestion de proximité, soutien aux initiatives d'habitants et d'association de quartier...</li> <li>✓ Démarche type agenda 21</li> </ul>



AXES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS A METTRE EN OEUVRE
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Promouvoir et développer l'activité économique et commerciale de la ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'accessibilité et les dessertes</li> <li>- Prévenir les problèmes de sécurité,</li> <li>- Améliorer le cadre du travail et les services de proximité aux salariés...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organisation d'un forum de l'emploi annuel</li> <li>✓ FISAC</li> <li>✓ Redynamisation des zones d'activités économiques (dispositif région Ile de France)</li> <li>✓ Mise en place du PDU (volet marchandises), PDE</li> <li>✓ Entretien des liens entre la ville et les partenaires institutionnels et économiques</li> </ul>
	Accompagner la mutation de l'activité économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître la présence de la ville auprès des dirigeants d'entreprise et des commerçants,</li> <li>- Mettre en relation les entreprises et commerces avec les acteurs institutionnels et locaux intervenants dans le secteur de l'emploi...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conseil et accompagnement dans un projet,</li> <li>✓ Veille sur les disponibilités foncières et immobilières,</li> <li>✓ Organisation de manifestations permettant de mettre les entreprises en relation avec les acteurs locaux,</li> <li>✓ Généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics en interne ou en appui aux partenaires extérieurs</li> </ul>
	Optimiser les chances d'insertion pour les publics en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir sur les freins quotidiens pour l'accès et le retour à l'emploi,</li> <li>- Poursuivre et amplifier certains partenariats au profit des jeunes des quartiers, notamment des jeunes déscolarisés,</li> <li>- Réduire la fracture numérique,</li> <li>- Renforcer le soutien local à la création d'entreprise</li> <li>- Prévenir la sortie du système scolaire sans qualification</li> <li>- Stabiliser dans l'emploi les salariés les plus précaires</li> <li>- Améliorer le niveau linguistique des publics non francophones</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place d'un accompagnement individualisé (formation, passerelle entreprises...) et de proximité</li> <li>✓ Renforcement de l'accompagnement des jeunes déscolarisés pour l'accès à l'emploi et à la formation</li> <li>✓ Actions de formations linguistiques pour l'insertion des publics primo-arrivants</li> <li>✓ Accès aux outils multimédia avec la création d'ateliers « Multimédias et Emploi »</li> <li>✓ Création de la Maison de l'Emploi,</li> <li>✓ Investissement dans l'école de la deuxième chance</li> <li>✓ Généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics</li> <li>✓ Utilisation des permanences d'Initiative 93 et mise en place de la pépinière d'entreprise</li> <li>✓ Partenariat avec le club Face Seine Saint-Denis</li> <li>✓ Favoriser la formation professionnelle continue</li> </ul>

AXES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS A METTRE EN OEUVRE
CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE	Prévenir la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la citoyenneté et la solidarité,</li> <li>- Renforcer le dialogue avec la jeunesse,</li> <li>- Soutenir et renforcer la fonction éducative,</li> <li>- Prévenir les violences et les conduites addictives,</li> <li>- Prévenir la récidive.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place de temps forts sur la citoyenneté,</li> <li>✓ Créations d'espaces d'expression et valorisation des initiatives des jeunes,</li> <li>✓ Mise en place d'espaces d'échanges enseignants – parents et élèves,</li> <li>✓ Développement d'actions éducatives et préventives au travers du sport (animation des terrains de proximité),</li> <li>✓ Renforcement des actions de prévention en milieu scolaire, notamment autour des violences et des conduites à risque,</li> <li>✓ Participation au développement de mesures de réparation pénale,</li> </ul>
	Développer l'aide aux victimes et l'accès au droit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la prise en charge des victimes,</li> <li>- Lutter contre les discriminations,</li> <li>- Renforcer le partenariat entre la justice et les acteurs locaux,</li> <li>- Optimiser la coordination des acteurs locaux</li> <li>- Améliorer et faciliter l'accès au droit pour les plus démunis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Journées d'information sur le droit des femmes,</li> <li>✓ Mise en place des missions correspondant justice – ville,</li> <li>✓ Groupe de coordination des acteurs compétents en matière d'aide aux victimes</li> <li>✓ Point d'accès au droit</li> </ul>
	Renforcer la tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter un sentiment de sécurité aux habitants et commerçants,</li> <li>- Lutter contre le sentiment de dégradation du cadre de vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place d'une cellule de veille technique sur la Gestion urbaine de Proximité au Londeau</li> <li>✓ Action de sensibilisation sur « l'éco-citoyenneté »</li> </ul>



AXES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS A METTRE EN OEUVRE
REUSSITE EDUCATIVE	Favoriser la réussite éducative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et mieux coordonner l'accompagnement scolaire et éducatif</li> <li>- Lutter contre l'échec scolaire</li> <li>- Valoriser les potentiels des enfants et adolescents</li> <li>- Accompagner les temps de l'enfant et de l'adolescent</li> <li>- Contribuer à l'éveil de l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place d'un Projet Educatif Local : recensement des besoins et des ressources éducatives sur la ville, coordination des actions des structures municipales et associatives</li> <li>✓ Création de structures de concertation et d'écoute,</li> <li>✓ Pour l'épanouissement de l'enfant, facilitation à l'accès aux activités sportives, culturelles et scientifiques,</li> <li>✓ Action contre l'illettrisme,</li> <li>✓ Soutien aux actions culturelles et artistiques valorisant la créativité de l'enfant ou du jeune</li> </ul>
	Prendre en compte individuellement l'environnement global du jeune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabiliser l'enfant ou le jeune,</li> <li>- Mobiliser son environnement,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contrat entre les équipes éducatives, les parents et l'enfant,</li> <li>✓ Création de structures d'échanges et d'écoute,</li> </ul>
	Aider les jeunes à trouver leur place dans la société	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de tutorat pour accompagner le jeune dans son parcours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Davantage d'information sur les filières professionnelles pour une meilleure orientation des jeunes</li> </ul>
SANTÉ, PREVENTION ET ACCES AUX SOINS	Développer une politique d'éducation à la santé et de sensibilisation de tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabiliser l'adulte et le jeune dans leurs comportements quotidiens</li> <li>- Promouvoir la santé des seniors</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions sur l'hygiène alimentaire : campagne d'information contre l'obésité et le diabète, permanence diététique,</li> <li>✓ Actions de lutte contre le tabac et l'alcool,</li> <li>✓ Action préventive sur la santé dans les lycées,</li> <li>✓ Actions de sensibilisation contre les comportements à risque dans la sexualité et les relations amoureuses chez les jeunes</li> <li>✓ Prévention des chutes</li> <li>✓ Amélioration de l'habitat</li> <li>✓ Prévention des troubles carenciels</li> </ul>
	Lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la coordination des acteurs de la santé</li> <li>- Renforcer le dispositif d'accès au soin de la commune</li> <li>- Dépistage des cancers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Extension des horaires du centre municipal de santé dans le cadre de la permanence de soins,</li> <li>✓ Participation aux journées nationales de dépistage (Mélanome, SIDA....)</li> </ul>

## II.D.PROJETS STRUCTURANTS ET TRANSVERSAUX

### Les structures nouvelles

Au carrefour de l'économique, de l'éducatif, de la prévention de la délinquance et du social, différentes actions pourraient être portées dans des structures nouvelles, qui permettraient en un seul lieu de proposer plusieurs services à différentes catégories d'habitants.

#### **Le centre social : une structure de coordination pour les associations du Londeau**

Fort de l'expérience du précédent Contrat de Ville, et dans son prolongement, il apparaît souhaitable de privilégier les réseaux et les associations qui ont fait la preuve de leur engagement et de leur efficacité, et d'utiliser les lieux et structures déjà identifiés par la population en vue de développer les futures structures.

Afin de fédérer l'ensemble des projets sur un même territoire, une structure de coordination doit être mise en place afin de mettre en œuvre un projet de quartier cohérent.

Il apparaît nécessaire de soutenir plus particulièrement des actions complémentaires ou collectives qui permettent de mobiliser le tissu associatif, les enseignants, les acteurs sociaux aux côtés des parents qu'il faut soutenir ou impliquer dans leur rôle éducatif.

Cette démarche, sans augmenter et multiplier à l'infini les lieux d'accueil, permettra d'optimiser l'utilisation des structures existantes, de coordonner les actions des équipes en place, de les professionnaliser en apportant les appuis nécessaires.

C'est pourquoi la municipalité de Noisy-le-Sec, dans le prolongement de réunions préparatoires tenues au printemps 2006, propose l'inscription au CUCS de la création à terme d'un Centre Social.

La municipalité, avec la création de ce Centre Social veut répondre à l'impératif qu'elle s'est fixé :

- Agir efficacement et intensément dans les quartiers en ZUS, constituant les territoires d'intervention du CUCS, et mener, grâce à l'existence de cette structure nouvelle, une politique globale sur l'ensemble de la ville permettant l'homogénéisation des interventions effectuées au bénéfice de populations nécessitant les mêmes efforts.

Ce lieu de proximité, ouvert à tous, doit permettre d'accueillir, informer, guider, proposer des prestations, mais aussi favoriser l'émergence de projets participatifs transversaux émanant des habitants et des associations, aussi variés que :

- Des actions solidaires inter-générationnelles, de la petite enfance aux personnes âgées, en passant par la famille.
- Des actions de développement culturel, sportif, de loisirs, sans recherche de la performance ou de la compétition.
- Des actions de soutien auprès des personnes en difficulté et de lutte contre toutes les formes d'exclusion.
- Des actions d'animation et de lien social (fêtes de quartier, fêtes thématiques).

La question de la localisation du Centre Social va donc devoir être rapidement tranchée, en tenant compte de deux paramètres :

- Faut-il un centre unique ou plusieurs centres, prenant ainsi l'option d'un Centre Social éclaté ?
- Dans quel(s) quartier(s) le(s) situer ?

Si le Londeau semble être le lieu d'accueil naturel, puisque deux des principales associations y sont implantées, des besoins très précis se font également sentir dans les secteurs :

- *Sablère – Petit Noisy,*
- *Centre-Ville – Gare,*
- *La Boissière.*

Même si elle va s'employer à trouver des locaux dans les quartiers concernés par le CUCS, si l'option d'un Centre Social éclaté était l'option retenue, un bâtiment central, facilement identifiable et accessible pour donner de la lisibilité à ce projet municipal, reste nécessaire.

Faute de financements des partenaires de la ville au titre du CUCS en faveur de ce projet stratégique, la municipalité de Noisy-le-Sec, en fonction de ses contraintes budgétaires et du poids des autres investissements programmés, se verrait contrainte de limiter ce projet au simple aménagement de locaux de quartiers sous le label commun du Centre Social, ce qui en réduirait fortement la portée.

Enfin, deux modes de fonctionnement sont à ce jour envisageables :

- Municipal, avec intégration de tout ou partie des associations partenaires (Arc en Ciel et l'Espoir du Londeau, plus précisément).
- Associatif, avec fédération des associations de quartier.

La municipalité de Noisy-le-Sec sans privilégier a priori une première formule, estime qu'un choix définitif ne pourra être effectué qu'après des négociations poussées avec les cofinanceurs (Etat et CAF) ainsi que les associations concernées.

De par l'importance des enjeux et des populations concernées par un tel dispositif, une étude de faisabilité va devoir être rapidement réalisée. Son coût, important pour la commune, nécessite donc des accords préalables de financement de la CAF.

## **L'épicerie sociale : contre la précarité et pour l'autonomie de la personne**

Véritable projet social, ce dispositif a plusieurs objectifs :

Avec les bénéficiaires

- recréer des liens sociaux par la rencontre des autres et le partage d'activités communes,
- proposer un accueil au travers d'une ambiance conviviale,
- responsabiliser le bénéficiaire en l'impliquant,
- sensibiliser le bénéficiaire à une meilleure gestion de son budget,
- réinsérer socialement le bénéficiaire en le faisant participer aux activités.

Avec les partenaires

- dynamiser une réelle coordination d'action et complémentarité d'intervention,
- mutualiser et optimiser les moyens par la mise en commun,
- développer l'action préventive.

Avec l'Épicerie sociale, l'aide alimentaire ne se limite plus à une distribution de colis alimentaires confectionnés par des volontaires, telle qu'elle a été conçue et vécue par le passé et permise avec des financements du contrat de ville.

En rompant avec l'assistanat, elle favorise le développement de la personne. Elle permet aussi une réelle coordination des acteurs sociaux au sein d'une même ville, évitant la vente ou l'échange de produits ne correspondant pas aux besoins : en ce sens, elle permettrait de tirer les leçons de l'expérience acquise des mécanismes d'aide alimentaire à Noisy et des publics qui en ont jusqu'à ce jour bénéficié et vis à vis desquels une action individualisée d'accompagnement du processus de reconstruction sociale est à mener.

Associative ou rattachée au Centre Communal d'Action Social, l'Épicerie Sociale relève des projets transversaux du CUCS de la Municipalité de Noisy-le-Sec.

Si le principe de sa création est acquis, le choix du type de portage est encore à débattre : municipal ou par le biais d'un partenaire associatif caritatif ?

Dans le premier cas, elle serait rattachée au CCAS. Dans le second cas, il y aurait une convention de partenariat entre la Ville et l'Association.

Néanmoins, la finalité est la même : permettre à des personnes vivant en-dessous des minima sociaux ou du seuil de pauvreté, d'accéder à des denrées alimentaires saines à des conditions financières privilégiées.

Cependant, l'accès à l'Épicerie Sociale n'est pas libre, il doit résulter d'un diagnostic et d'une orientation effectuée par les travailleurs sociaux ou les services sociaux mobilisés sur ce projet.

La contrepartie pour l'utilisateur :

L'accès à l'Épicerie Sociale sera la participation à des ateliers permettant de le réinscrire dans un parcours social : alimentation, hygiène, gestion de budget, présentation.

Le passage à l'Épicerie Sociale doit donc permettre à des personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle de se reconstruire, ce que le bilan du contrat de ville a permis d'identifier comme une priorité.

## La maison de l'emploi : l'intercommunalité au service de l'emploi

Accueillir, écouter, orienter, accompagner les porteurs de projets et les demandeurs d'emploi justifient pleinement la création d'une Maison de l'Emploi et de l'Entreprise. La nature même des projets, les perspectives de développement, la réalité d'un bassin d'emplois naturel, amènent la ville de Noisy-le-Sec, sur ce volet, à adopter une stratégie intercommunale.

Il est prévu de faire réaliser une étude de faisabilité et d'opportunité pour cette future maison de l'emploi en favorisant une ouverture sur les autres communes environnantes.

*D'ORES ET DEJA, LA VILLE DE NOISY-LE-SEC PEUT PRECISER LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES PRINCIPALES LIGNES DU CONTENU QU'ELLE SOUHAITE POUR CETTE MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'ENTREPRISE, ET QUI SONT CONFORMES A LA CHARTE DES MAISONS DE L'EMPLOI.*

### **a) Observation, anticipation et adaptation du territoire**

C'est la mise à disposition de données et la contribution au diagnostic emploi-formation du territoire.

*Ceci implique la création ou la réalisation :*

- d'un observatoire de l'emploi,
- d'études et analyses,
- d'une ingénierie pour l'adaptation de l'offre de formation aux besoins du territoire.

### **b) Accès et retour à l'emploi**

*Pour pouvoir jouer un rôle actif dans :*

- la participation à l'accueil, à l'orientation et à l'information des publics,
- la participation à l'élaboration et au suivi des parcours,
- l'amélioration des parcours par la mise en place d'une coopération entre partenaires.

Un fonctionnement optimal de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise implique la création ou la réalisation de :

- la promotion et le suivi des contrats aidés,
- le développement de l'apprentissage et de l'accompagnement des jeunes en difficulté,
- l'animation du réseau de l'insertion par l'activité économique,
- la mobilisation des prestations de l'ANPE et l'accès aux offres d'emploi,
- la prescription de formations, et l'appui aux projets de formation,
- la facilitation de l'accès aux services de l'UNEDIC,
- la mise à disposition de bases de données et d'information sur les actions,
- les prestations d'accompagnement de parcours d'accès à l'emploi.

### **c) Développement de l'emploi et de la création d'entreprise**

*Pour pouvoir permettre :*

- la participation à l'anticipation, la prévention et l'accompagnement des mutations économiques,
- la contribution à l'analyse des ressources humaines et à l'analyse prévisionnelle des besoins en compétence,
- la contribution aux cellules de reclassement et cellules interentreprises,
- les aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise,

- les conseils et appuis aux entreprises,
- le soutien au dialogue social territorial.

La Maison de l'Emploi et de l'Entreprise doit pouvoir proposer aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises, les services et prestations suivantes :

- une qualité d'accueil et d'écoute avec la mise en place d'un accueil dynamique ,
- une confidentialité garantie des échanges, selon les normes et principes de l'ANPE,
- une accessibilité optimale de ses locaux et de ses services,
- une orientation des personnes accueillies vers le bon interlocuteur et le bon service, en veillant à la facilité des démarches et au respect des délais,
- la coordination , dans une continuité de services et de projets, de l'accompagnement des personnes jusqu'à l'atteinte de l'objectif.

En outre la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, dans le cadre d'une qualité de l'organisation, doit :

- conjuguer les contributions de chaque partenaire, optimiser les moyens disponibles, organiser la complémentarité dans l'action,
- se doter des outils de gestion informatisés, compatibles avec ceux de l'ANPE et de l'UNEDIC,
- assurer la coordination des acteurs et des dispositifs (Observatoire de l'emploi, PLIE, mission locale, ANPE...)
- mettre en place et animer les groupes de travail et les commissions nécessaires à son action.

## Les grands projets transversaux

### Le renouvellement urbain

Le renouvellement urbain – nouvelle pratique de l'aménagement urbain – permet de répondre à un double objectif – travailler sur des secteurs « vieillissants » et défavorisés de la ville, tout en répondant aux exigences de gestion économe de son territoire. L'objectif étant de recentrer sa politique et de permettre de définir un « projet urbain » d'ensemble, qui serve de cadre à la réalisation d'opérations ponctuelles, adaptées à son tissu et plus en rapport avec la demande en logement.

L'idée étant d'agir,

**D'une part**, sur le cadre de vie, à savoir engager des actions communes avec les bailleurs notamment concernant :

- la mise en place d'une convention de gestion urbaine de proximité : déchets, tags, voitures ventouses ...
- la restructuration de l'espace public,
- la délimitation de l'espace public et privé – rétrocession des voiries et des espaces d'agrément dans le domaine public par exemple,
- un traitement qualitatif – espaces verts, aires de jeux, terrains multisports ....
- la sécurisation des cheminements piétons et cyclables
- le développement de la présence de la puissance publique (actions sociales), du tissu associatif – réservation de locaux dédiés
- des actions sur les cellules commerciales (FISAC)

**Et d'autre part**,

- Réhabilitation des logements existants
- Opération ANRU
- OPAH-RU
- Offre nouvelle
- Opérations mixtes en périmètre ZUS, ZRU, CUCS mais également sur l'ensemble du territoire

### Projets à venir s'agissant des sept quartiers répertoriés dans le cadre du CUCS

#### Quartier du Londeau

Une opération ANRU est engagée depuis 2004. Les enjeux de ce projet sont multiples :

Réaménagement des espaces publics

Résidentialisation et réhabilitation des résidences

Création de nouvelles voiries

Démolition de 101 logements – Reconstruction des logements dans le cadre du 1 pour 1

Diversification de l'offre de logements : construction de logements en accession en complément des logements sociaux

Renouvellement des cellules commerciales

Etablissement d'immobilier d'entreprises

Nouvelle offre de stationnement – Création d'un nouveau parking souterrain

Le dossier a été déposé auprès des autorités compétentes début janvier 2007.

#### Quartier Béthisy

Une étude a été menée par le bailleur la SEMINO en 2006 ; cette étude préconise de :

Mener une OPAH-RU sur les copropriétés dégradées

Améliorer l'éclairage public afin de limiter les zones et les périodes d'obscurité ;

Aménager la dalle et redistribuer les places de stationnement, afin de décourager les regroupements et rassurer les piétons par l'amélioration de la visibilité ;  
Condamner et sécuriser les passages et ouvrir la rue Béthisy à la circulation, favorisant ainsi l'accès des véhicules de police ;  
Renforcer les systèmes d'accès aux immeubles ;  
Développer le recours à la vidéosurveillance.

#### Quartier des Aviateurs

Sur la base d'un pré-diagnostic mené par le bailleur le Foyer Noiséen, il a été établi que les actions suivantes pourraient être engagées :

Offre d'un local dédié à l'association des jeunes du quartier  
Création d'un espace de jeux pour les enfants  
Actions de requalification des espaces extérieurs  
Résidentialisation partielle des immeubles  
Création de quelques unités de logements – maisons de ville

#### Quartier de la Sablière

Sur la base des études GIE Villes et Transport et de la SODEDAT, les principaux objectifs identifiés ont été :

- Valoriser les délaissés fonciers et créer des conditions favorables à la reconstitution d'un bâti cohérent, en privilégiant un faible gabarit, ce qui tendra à modifier l'image du quartier et de cette entrée de ville, et constituera un lien entre la zone habitat et les secteurs d'activités. Des accords sont en cours avec le Conseil Général de Seine Saint Denis.
- Permettre au commerce de proximité de se maintenir et de se développer.
- Développer l'accessibilité aux équipements publics tels que la piscine ou les gymnases.
- Créer une nouvelle offre de logements en partenariat avec RFF et la SNCF
- Améliorer les conditions de stationnement
- Traiter qualitativement les abords du canal : loisirs, transport de marchandises (étude VVV, schéma directeur des installations portuaires) ;
- Améliorer les liaisons entre les principales zones d'activités, l'habitat, les équipements et les infrastructures de transports en commun (pôle gare, tramway) ;
- Désenclaver la cité de la Sablière et améliorer son environnement ;
- Améliorer la qualité de vie (diminution des pollutions, des nuisances phoniques) ;
- Développer un pôle loisirs ;
- Développer un pôle intermodal : embranchement fluvial (quai public) et ferroviaire.

#### Quartier de la Boissière

*Le projet s'articule autour des problématiques suivantes :*

- La distinction de l'espace public et privé
- L'éradication du stationnement sauvage
- L'entretien renforcé des halls et cages d'escaliers et la lutte contre les tags
- L'aide aux commerces de proximité par le gel des loyers
- L'accueil d'une épicerie sociale
- La création d'un local associatif qui viendrait s'inscrire dans les démarches engagées dans le cadre du CUCS
- La diversification de l'habitat

#### Quartier de la Renardière

De par le nombre peu élevé d'habitants, et par une similitude des situations sociales et sociologiques, ce quartier est rattaché au quartier de la Boissière. Les actions identifiées sont :

- La requalification de l'espace public
- Le stationnement



- L'accentuation de la présence de la puissance publique sur le secteur – mise à disposition d'un local pour les associations par exemple

#### Quartier de Langevin/Allende

Le quartier comporte deux écoles maternelles, une école primaire et des équipements sportifs et une résidence gérée par le Foyer Noiséen.

Aujourd'hui, le gymnase Langevin et le stade Allende constituent déjà un complexe sportif permettant une pratique multi-sports : hand-ball, volley-ball, football, athlétisme... Ces deux installations sont "enclavées" entre deux zones en ZUS et constituent ainsi un point stratégique pour recevoir les enfants et adolescents issus des quartiers difficiles : secteurs Langevin, Boissière, Londeau, centre-ville Mairie.

*L'objectif serait de faire de ces équipements sportifs un véritable pôle innovant et performant en favorisant des passerelles entre les différentes activités sportives mais aussi avec les installations et les publics scolaires. Il s'agirait également de créer un lien pertinent avec l'installation du Londeau, au travers du gymnase et du terrain Gentilini.*

Concernant les actions à mener identifiées par le bailleur consisteraient à :

- sécuriser les sous-sols,
- organiser le sens de circulation et le stationnement,
- retraiter les espaces extérieurs.

## Le P.L.H

L'absence d'un PLH a fait défaut depuis au moins 5 ans à NOISY-LE-SEC, et ce d'autant plus que :

- la panoplie des actions au titre du contrat de ville est vaste et nécessite une mise en cohérence globale avec la politique de l'habitat à l'échelle du territoire dans son ensemble,
- les conventions ANRU sont en cours de mise en place.

La réalisation d'un PLH permet de bénéficier d'exonérations pour les taxes d'habitation, exonérations qui permettent aux propriétaires et aux bailleurs sociaux en particulier, de dégager des marges de manœuvres financières et donc des capacités de financement pour les actions d'entretien et de rénovation. Pour les 7 quartiers concernés, le PLH est donc indissociable du financement de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. Il restera en outre à déterminer rapidement le cadre intercommunal auquel il sera rattaché.

### Un projet intercommunal

Le PLH ne pourra être monté dans sa seule dimension noiséenne. Il est nécessairement intercommunal et le choix du ou des partenaires reste à définir.

Le PLH pourrait prendre cette forme intercommunale, par exemple dans le cadre d'une élaboration commune aux villes de Noisy-le-sec et Rosny-sous-bois.

Mais les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs peuvent relever soit de l'intérêt communautaire, soit des communes. Le PLH constitue donc un "contrat" entre les établissements publics de coopération intercommunale et les communes en matière d'habitat.

L'ensemble des dispositifs suivants constitue les cadres d'intervention du programme d'actions défini dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- ANRU
- OPAH-RU (intégré dans le périmètre du CUCS)
- OPAH
- OPAH de copropriété
- RHI : Résorption de l'Habitat Insalubre Irrémédiable
- Les Programmes Sociaux Thématiques (PST)

Chacune de ces actions peuvent être initiées en dehors du PLH, mais la recherche d'une action cohérente et coordonnée sur le plan territorial, tend à favoriser la mise en place de PLH par les collectivités.

### Les actions menées par la Ville de Noisy-le-Sec et préalables à la réalisation d'un PLH

La Ville de Noisy-le-Sec mène actuellement des actions de manière ponctuelle concernant la question de l'habitat :

- Une opération de renouvellement urbain (ANRU) : *le Londeau*
- La définition de nouvelles zones urbaines sensibles (courrier du Préfet en date du 12 juillet 2006.
- La création de logements étudiants.

- La création de logements :
  - Opérations mixtes : promoteurs et bailleurs
  - Lotissements.

La commune a pour volonté de relancer ou promouvoir certains dispositifs et de s'inscrire dans une démarche cohérente et multiforme à mener en coordination étroite dans le cadre du CUCS :

- Clôturer l'ancienne OPAH
- Mise en place d'une nouvelle OPAH
- Etudier l'opportunité de monter une OPAH-copropriété
- Procéder au lancement d'une RHI
- Procéder au lancement coordonné des opérations de renouvellement urbain des quartiers :
  - ANRU
  - OPAH-RU
  - FISAC

### **Orientations possibles du PLH**

*L'orientation 1* : "Promouvoir et développer une offre nouvelle pour répondre à l'ensemble des besoins", dont le principal enjeu est de favoriser dans chaque opération de logements une véritable diversification des produits dans un souci de mixité résidentielle et de peuplement.

*L'orientation 2* : "Mise en œuvre du renouvellement du parc locatif social à l'échelle du territoire" étudié dans un double souci de rééquilibrage du parc et du peuplement au sein du périmètre déterminé pour le PLH

*L'orientation 3* : "Améliorer et amplifier la valorisation du parc privé existant" en poursuivant la mise en œuvre d'OPAH thématiques et territorialisées.

## Le Projet Educatif Local

La Municipalité souhaite engager un projet éducatif local en faveur des enfants et des jeunes de moins de 25 ans, répondant aux problématiques de chaque tranche d'âges, et plus particulièrement à partir de l'entrée au collège (c'est-à-dire 11 ans).

La municipalité envisage pour cela de lancer un diagnostic territorial autour des besoins socio-éducatifs de la population des 0-25 ans et des ressources du territoire.

Les grandes lignes du cahier des charges concernent :

- 1 – l'identification de la situation économique et sociale du territoire et des publics concernés
- 2 – le recensement des équipements existants sur le territoire noiséen
- 3 –le recensement de l'offre d'activités sur le territoire noiséen
- 4 – l'analyse des actions et du partenariat local
- 5 – l'analyse les actions portées par les services municipaux

Une clarification devra aussi s'opérer entre les différents dispositifs existants sur la ville via une meilleure visibilité de leurs champs d'actions, leurs articulations, leur évaluation, les perspectives d'intégration d'autres dispositifs, le rattachement de certains d'entre eux à d'autres services ...

CLSPD,  
contrat de ville (ou CUCS),  
VVV,  
CLAS,  
futur contrat temps libre,  
etc.

- 6 – le recensement des actions portées par d'autres institutions

- 7 –le recensement des besoins et attentes du public usager, etc...

Ce diagnostic doit alimenter la réflexion menée actuellement par l'équipe municipale autour de la mise en place d'une véritable politique petite enfance, enfance, jeunesse et pourrait déboucher sur la signature d'un nouveau contrat éducatif local ou autre contrat adapté aux problématiques locales.

Plusieurs associations développent un accompagnement à la scolarité. La ville soutient déjà les porteurs de projets dans le montage des dossiers CLAS mais aujourd'hui, la visibilité et la cohérence font défaut. Le Projet Educatif Local devra donc s'attacher à rendre les initiatives en matière d'accompagnement à la scolarité plus cohérentes et complémentaires en développant un projet de coordination du dispositif CLAS.

***La Ville de Noisy-le-Sec ne disposant pas de structure municipale dédiée exclusivement à la parentalité, il est envisagé un rapprochement avec les acteurs de l'éducatif notamment le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents de Seine-Saint-Denis :***

Le REAAP a pour objectif d'accompagner des parents dans leur fonction éducative et de susciter ou renforcer les initiatives menées en ce sens tout en mettant en réseau les différents intervenants auprès des familles. Ce réseau s'adresse donc à tous les acteurs, bénévoles et professionnels ( associatifs et institutionnels ) désireux de soutenir les parents dans leur rôle éducatif. Il s'adresse également à tous les parents qui s'interrogent et souhaitent partager leurs expériences avec d'autres parents.

La Ville envisagera de renforcer son partenariat avec le REAAP pour développer des actions dans ce sens.

## Le CLSPD

Présidé par le Maire de Noisy-le-Sec avec le Sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bobigny, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été installé en février 2006 à Noisy-le-Sec. Permettant de coordonner l'action de partenaires comme les bailleurs, la police nationale et municipale, l'Education nationale, les services municipaux et certaines associations intervenant notamment dans le champ éducatif et de la parentalité, le CLSPD fonctionne notamment grâce à des groupes thématiques qui permettent d'échanger sur les questions de la délinquance et de dégager des solutions collectives.

Il s'attache à développer des actions de prévention en milieu scolaire (intervention d'agents de police dans les établissements scolaires, projet de groupe de discussion parents – enseignants...), à resserrer des liens avec la justice pour mettre en place des mesures de réparation pénale, à évaluer mensuellement et annuellement l'état de la tranquillité publique sur la commune (cellule de veille). Le CLSPD travaille également à l'amélioration de la prise en charge des victimes, notamment les femmes victimes de violences conjugales et à la promotion de la citoyenneté.

En novembre 2006, à l'issue d'une période de diagnostic et de concertation avec les partenaires engagés dans le CLSPD, un plan d'action a été présenté lors de la séance plénière du CLSPD. Les principales pistes d'action figurent ci-dessous et doivent être débattues lors de la prochaine réunion du comité restreint, organe de pilotage du CLSPD.

- Les interventions de la police nationale en milieu scolaire,
- La mise en place de soirées débats au collège Olympe de Gouges : il s'agit de créer un espace de dialogue entre les collégiens, les parents et les enseignants,
- La mise en place de groupes de discussions parents –enseignants du 1<sup>er</sup> degré,
- La mise en place d'un protocole d'échanges pour la création d'un groupe de coordination afin d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales,
- La mise en place de journées d'information sur le droit des femmes,
- La création d'une cellule de Gestion Urbaine de Proximité sur le quartier du Londeau qui regrouperait des professionnels tels que les gardiens d'immeuble, les techniciens du service environnement de la ville, des représentants de la police nationale et municipale. L'objectif serait d'améliorer la coordination des interventions techniques pour restaurer l'image du quartier.
- Le développement d'actions de sensibilisation liées à l'environnement et au respect du cadre de vie avec les ambassadeurs du tri, les écoles du Londeau...pour lutter contre les comportements irrespectueux (jets d'ordure, dépôts d'encombrant...) qui contribuent à dégrader l'image du quartier.

Par ailleurs, la mise en place d'un CLS de nouvelle génération sera l'occasion d'une « clarification » de l'organisation des dispositifs locaux en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Il permettra d'avoir une vision globale des actions conduites, de dégager des pistes d'action pour les mois à venir et d'identifier les partenariats. Le CLS constituera ainsi le volet « prévention et citoyenneté » du CUCS.

## Le plan d'action d'insertion

L'Etat et la commune se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

Ce « plan d'action insertion » prend appui sur les 3 éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

- l'engagement de la commune d'inclure dans l'ensemble de ses marchés publics une clause d'insertion
- l'importance des chantiers de Bâtiment et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la Charte Nationale de l'ANRU, 5 % des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion
- la Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% des heures travaillées à de tels dispositifs

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (Service Public de l'Emploi, Maison de l'Emploi, PLIE, Mission Locale, ainsi que le Conseil régional et le Conseil général s'ils souhaitent s'associer à cette action). Dans les quartiers en renouvellement urbain, ces partenariats oeuvreront en étroite articulation avec la Direction de Projet Urbain.

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il est établi un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but de :

- assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernées le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles,
- faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des demandeurs d'emplois concernés,
- identifier, informer, sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations
- identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés,
- si besoins est, définir et contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles qu'en mettant en œuvre des formations spécifiques.

Ce dispositif devra être identifiable localement par les entreprises, les demandeurs d'emplois et l'ensemble des partenaires locaux. Il s'appuiera tant sur les acteurs locaux que départementaux.

Ce dispositif de collaboration est orienté et contrôlé par une instance de pilotage, qui a également en charge d'opérer le suivi des actions engagées, de s'assurer qu'elles bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers concernés, d'en rendre compte, et de redéfinir s'il y a lieu le « plan d'action insertion ».

## **Le Plan Départemental d'Accueil et d'Intégration des populations étrangères**

***Le PDAI (Plan Départemental d'Accueil et d'Intégration des populations étrangères) de la Seine-Saint-Denis est le document de référence qui décline, au niveau départemental, les priorités des pouvoirs publics dans le domaine de l'accueil des populations étrangères primo-arrivantes, signataires d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration. Il a une validité de trois ans.***

Le PDAI pour la période 2007-2009 a été élaboré par les différents acteurs intervenant dans les champs de l'accueil et de l'intégration (services de l'Etat, établissements publics, associations et Conseil Général) sous l'autorité du Préfet délégué pour l'égalité des chances, directeur du pôle de compétences «Accueil et intégration des populations étrangères en situation régulière ».

Il comporte trois thématiques :

- l'accès aux droits et l'accompagnement social,
- la formation linguistique et l'accès à l'emploi,
- la scolarisation.

Une des actions contenues dans ce plan vise spécifiquement les communes. Il s'agit de la mise en place au niveau local d'un service public de l'accueil des personnes étrangères.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la circulaire n°DPM/ACI1/2005/23 du 13 janvier 2005 relative à la généralisation de l'accueil des primo-arrivants et du contrat d'accueil et d'intégration.

Elle invite les communes à formaliser l'accueil des primo-arrivants :

- en leur présentant les services publics et les interlocuteurs locaux compétents pour les aider dans leur installation et leur insertion sociale et professionnelle ;
- en développant à leur adresse des actions d'information sur l'accès aux droits et aux soins.



# III. La méthodologie retenue : pilotage et concertation

## III.A. L'ANIMATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU CUCS

### A.1. La Direction de la Cohésion Sociale, actrice du dispositif CUCS

Constituée à partir de la “MOUS”, l'équipe de projet est essentiellement une structure d'ingénierie et de pilotage. Par rapport au système précédent, où l'équipe MOUS concevait, animait, mais aussi accueillait, il est important de recentrer sa mission.

Elle est chargée :

- D'animer et de suivre les différentes phases du projet, depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle.
- De préparer et animer les réunions des comités de pilotage et de suivi.
- De procéder ou faire procéder à la mise en œuvre des déclinaisons thématiques et territoriales des différents projets.
- De favoriser le travail partenarial et transversal entre les différents acteurs,
- De superviser et animer des relais de proximité, soit créés pour l'occasion, soit identifiés au sein du tissu associatif ou parmi les antennes locales des partenaires (bailleurs essentiellement).

En raison du recours systématique et intensif aux services municipaux, il paraît souhaitable que chaque service municipal concerné par le CUCS désigne en son sein un “chef de projet correspondant” pour la partie qui le concerne, permettant l'initiation d'une véritable transversalité au sein de l'organisation municipale.

Ainsi, dans la phase de lancement, l'organisation la plus adaptée pour la Direction de Projet semble être la suivante :

- Un Directeur de projet,
- Trois chargés de mission thématiques : CLSPD, Emploi/insertion et Développement social urbain et vie des quartiers.
- Une assistante au directeur de projet pour le suivi administratif et financier du CUCS,
- Un agent d'accueil.

### A.2. La Direction de la Cohésion Sociale, animatrice de services publics de proximité

La Direction de la Cohésion Sociale, depuis l'expiration du Contrat de Ville, s'est scindée en deux sites. Le premier site, situé en centre ville afin d'irriguer l'ensemble du territoire noiséen, abrite les chargés de mission qui impulsent et mettent en œuvre la programmation et les actions du CUCS. Le second site implanté dans les anciens locaux du contrat de ville, dans le quartier du Londeau, constitue un pôle de proximité fréquenté majoritairement par habitants des quartiers ZUS : permanences juridiques, d'écrivains publics et permanences pour l'accès à l'emploi, ateliers socialisants à composante langagière...

Deux agents d'accueil assurent l'ouverture et le bon déroulement des activités de ce site.

### **A.3. La Direction de la Cohésion Sociale, garante des outils participatifs**

Elle veille à ce que les outils participatifs puissent alimenter les programmes d'action thématiques.

#### **La concertation avec les habitants**

La ville de Noisy-le-Sec vise à terme à faire de la participation des habitants un des éléments constitutifs de ses prises de décision pour l'animation notamment de la gestion urbaine de proximité.

#### **La formalisation du partenariat avec les associations**

Acteurs essentiels de la vie locale et de la cohésion sociale, les associations mobilisées ont des moyens et des expériences de niveau différent. Afin de faciliter la pérennité de leurs actions sur le long terme, il apparaît souhaitable de préciser dans le cadre d'une convention partenariale "*Ville-Associations*":

- leurs objectifs,
- les moyens nécessaires attribués par la Ville,
- les modalités de suivi administratif et financier,

Cette convention, véritable contrat d'objectifs, permettra donc de définir précisément et de manière contractuelle, le rôle, les missions et les obligations de chacun. L'ensemble des conventions passées avec les associations peut être regroupé dans une charte partenariale.

## **III.B. LES MODALITES DE PILOTAGE DU CUCS**

Le directeur de projet est chargé de la mise en œuvre du contrat et veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Il assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernés. Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la commune. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs.

### **B.1. Le comité de pilotage du CUCS**

Le comité de pilotage est coprésidé par le maire ou l'adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, et le sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

#### **Pilotage du volet éducation**

Sous la présidence du maire et du sous-préfet, un groupe de pilotage veillera à la mise en oeuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs

éducatifs locaux : réussite éducative, contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, école ouverte....

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection Académique, le coordonnateur réussite éducative et le chef de projet CUCS.

### **Pilotage du volet emploi**

Un Groupe Solidarité Emploi qui comprend notamment les acteurs du service public pour l'emploi dont les agences locales pour l'emploi, les missions locales, la future Maison de l'Emploi..., veille à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat qui seront repris dans un plan d'action pour l'emploi.

L'objectif du groupe solidarité emploi est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le groupe solidarité emploi sera piloté par le chargé de mission emploi/insertion. Le rôle de celui-ci consistera à animer le groupe solidarité emploi grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.

Le chef de projet CUCS sera associé aux travaux du groupe solidarité emploi. Il sera régulièrement rendu compte des actions du groupe solidarité emploi lors des réunions du comité de pilotage.

### **B.2. Le comité technique**

Composé d'agents de l'Etat et de la Commune et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

### **B.3. Les commissions opérationnelles et thématiques**

Constituées autour des 5 axes, ces commissions thématiques seront composées de l' élu responsable de secteur, de l' élu délégué à la cohésion sociale, du chargé de mission thématique et du directeur de projet ainsi que des différents porteurs de projet et acteurs de terrain souhaitant s'investir sur le thème en question.

Se réunissant a minima une fois par an, elles auront pour fonction de produire des éléments de diagnostic et de bilan, de soumettre des propositions au comité de pilotage et d'assurer la mise en œuvre du programme d'actions défini par le comité de pilotage.

### III.C. LES MODALITES D'EVALUATION

Il s'agit de permettre aux acteurs locaux, à la municipalité de Noisy-le-Sec et à l'Etat de disposer d'informations fiables permettant notamment d'apprécier l'impact des dispositifs et d'optimiser l'utilisation des moyens financiers et matériels mobilisés.

Ceci implique de :

- Mettre en place un dispositif global et des outils d'évaluation adaptés (tableaux de bord, évaluation des actions, diagnostics, etc.),
- Qualifier le CUCS à mesure de son engagement et apporter un regard critique sur la lisibilité de la programmation et des objectifs opérationnels,
- Optimiser la conduite des actions, par un pilotage correctif et dynamique,
- Apprécier la pertinence des méthodes et dispositifs mis en place,
- Mesurer l'impact des actions et appréhender leur adéquation aux objectifs,
- Porter un jugement d'ensemble sur la pertinence de la démarche,
- Contribuer à améliorer la communication horizontale entre les différents acteurs.

Pour cela, il faut prévoir une organisation générale du dispositif d'évaluation. La qualité et l'efficacité de l'évaluation dépendent de la bonne identification des rôles et responsabilités de chacun.

Le Directeur de Projet est responsable de la mise en œuvre de l'évaluation annuelle.

L'évaluation devra prévoir une articulation avec les dispositifs locaux. Elle devra s'appuyer sur le partenariat local (Ville, Etat, Conseil régional, Conseil général, bailleurs, Caisse d'Allocations Familiales, associations).

Le Directeur de Projet proposera une méthode d'investigation tant quantitative que qualitative.

L'élaboration du bilan du Contrat de Ville 2000-2006, réalisée en septembre et octobre 2006, a permis de mettre au point une méthode et des outils de suivi financier.

Ainsi, la Direction du Projet CUCS pourra fournir à la municipalité des points réguliers, des bilans et des évaluations annuelles.

La mise en place de ces outils d'évaluation et de suivi seront également un moyen fort pour préserver les partenaires qui recevront des subventions qui devront ainsi régulièrement rendre des comptes.

En vue de la réunion de comité de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale, les services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune
- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier
- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier

- Nombre de dossiers de demande FSL
- Résultats au diplôme national du brevet avec les écarts à la moyenne académique pour chacun des collèges concernés,
- Résultats au baccalauréat des lycées de la ville par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux et par comparaison avec les résultats attendus compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves,
- Taux de retard à l'entrée en sixième dans les collèges concernés avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales.

Pour la sécurité et la tranquillité publique tant pour le périmètre des zones urbaines sensibles que pour la circonscription, les services de l'Etat fourniront les chiffres statistiques et les ratios permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels,
- Menaces ou chantages pour extorsion de fonds,
- Menaces ou chantage dans un autre but,
- Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels,
- Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile,
- Autres vols avec armes blanches,
- Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels,
- Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile,
- Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public,
- Vols violents sans arme contre d'autres victimes,
- Cambriolages de locaux d'habitation principale,
- Cambriolages de résidences secondaires,
- Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers,
- Cambriolages d'autres lieux,
- Vols d'automobiles,
- Vols de véhicules motorisés à deux roues,
- Vols à la roulotte,
- Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés,
- Autres vols simples contre des établissements publics ou privés,
- Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés,
- Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics,
- Incendies volontaires de biens publics,
- Incendies volontaires de biens privés,
- Autres destructions et dégradations de biens publics,
- Autres destructions et dégradations de biens privés,
- Destruction et dégradations de véhicules privés,
- Outrages à dépositaires de l'autorité,
- Violences à dépositaires de l'autorité,

## **III.D. LE CADRE DE LA PROGRAMMATION**

### **D.1. La Programmation annuelle**

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projet avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est à dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007 : le comité technique examinera dans la deuxième quinzaine de janvier la liste des opérations reconductibles au vu du résultat de l'appel à projets lancé en novembre 2006.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

### **D.2. La Convention pluriannuelle**

Une fois achevée le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008

### **D.3. Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances**

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de 326 300 € destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.